



C'est ma Communauté de communes

Rapport d'activités 2020

La Communauté de communes, un partenaire pour vos projets !

Aslonnes - Château-Larcher - Dienné - Fleuré - Gizay - Iteuil - La Villedieu-du-Clain -
Marçay - Marigny-Chémereau - Marnay - Nieuil-l'Espoir - Nouaillé-Maupertuis -
Roches-Prémarie-Andillé - Smarves - Vernon - Vivonne



Pourquoi un rapport d'activités ?

→ Rappel du cadre légal

La Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, apporte une innovation importante en matière de communication des établissements publics de coopération intercommunale.

L'article L 5211-39, du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), est rédigé comme suit :

« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI. »

De plus, le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, en son article 2, stipule :

« Lorsque la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale, le contenu du rapport sur la qualité et le prix du service est intégré dans le rapport prévu à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le contenu du rapport annuel à intégrer dans le rapport prévu à l'article L. 5211-39 concerne uniquement la partie des indicateurs techniques et financiers devant y figurer obligatoirement.

Lorsque l'établissement public de coopération intercommunale n'entre pas dans le champ d'application de cet article, le rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets est transmis aux maires des communes membres, qui en font rapports à leurs conseils municipaux, avant le 30 septembre.

Le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres. »





L'année 2020 a marqué un tournant dans bien des domaines : l'économie, l'écologie, la santé, la famille, le travail Aussi, vous découvrirez au fil de ce rapport d'activités le bilan sur l'ensemble des services et compétences communautaires pour cette année si particulière. Elus et agents ont su s'adapter rapidement et assurer la continuité du service public. Ensemble, nous avons fait preuve de réactivité et avons maintenu une qualité de service pour le bien-être des usagers. Malgré ce ralentissement forcé, les projets en cours ont été menés à bien et de nouveaux projets ont continué d'émerger.

Sommaire

- **16 communes, autour d'un même projet** page 4
- Les Vallées du Clain, à la loupe ... page 5
- Fonctionnement et compétences page 7
- **L'intercommunalité, une organisation** page 9
- Les partenaires institutionnels page 12
- Les ressources humaines page 14
- Bilan financier page 16

Synthèse des commissions page 22

- Développement économique - Tourisme page 23
- CLECT page 26
- Petit enfance / enfance-jeunesse page 37
- Transition écologique page 36
- Voirie – eau – assainissement - GEMAPI page 40
- Culture – Communication page 42
- Sport et loisirs page 45
- Vie sociale page 47



16 communes, autour d'un projet commun !

Idéalement située le long d'axes routiers majeurs (RN10, D741 et RN147), la Communauté de communes des Vallées du Clain (CCVC) bénéficie d'une situation géographique stratégique dans le Département de la Vienne.

La CCVC est le fruit de la fusion des Communautés de communes de la Région de la Villedieu-du-Clain et de Vonne et Clain au 1^{er} janvier 2014. A ce titre, la Communauté de communes bénéficie **d'un temps d'avance** en étant un des premiers EPCI à avoir fusionné dans le Département anticipant ainsi une fusion imposée dans un contexte législatif contraignant et par le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).



Date de création : 1^{er} janvier 2014

16 communes

Superficie 373,5 km²

Siège social : 25, route de Nieuil – 86 340 La Villedieu-du-Clain



Population municipale 2018) : 27 113 habitants



Les Vallées du Clain, à la loupe ...



ASLONNES : 1 133 Aslonnois
Maire : Roland BOUCHET
Taux de croissance entre 2013 et 2018 de 4,2 %
Superficie de la commune : 23 km²

CHATEAU-LARCHER : 1 055 Castelarchadiens
Maire : Francis GARGOUIL
Taux de croissance entre 2013 et 2018 de 3,6 %
Superficie de la commune : 15,4 km²

DIENNE : 579 Diennois
Maire : Carine MAMES
Taux de croissance entre 2013 et 2018 de 3,6 %
Superficie de la commune : 16,6 km²

FLEURE : 1 064 Fleuréens
Maire : Vivien PERROCHES
Taux de croissance entre 2013 et 2018 de -1,1 %
Superficie de la commune : 16,7 km²

GIZAY : 375 Gizayens
Maire : Jean-Yves GRASSIEN
Taux de croissance entre 2013 et 2018 de -12,5 %
Superficie de la commune : 20,8 km²

ITEUIL : 3 003 Iteuillais
Maire : Françoise MICAULT
Taux de croissance entre 2013 et 2018 de 2,9 %
Superficie de la commune : 22,1 km²

La VILLEDIEU-du-CLAIN : 1 608 Villedieuois
Maire : Bernard DUCHATEAU
Taux de croissance entre 2013 et 2018 de -0,01 %
Superficie de la commune : 7,2 km²

MARCAY : 1 222 Marcéens
Maire : Sandra GIRARD
Taux de croissance entre 2013 et 2018 de 10 %
Superficie de la commune : 30,3 km²

MARIGNY-CHEMEREAU : 616 Marigniens
Maire : Rita NORESKAL
Taux de croissance entre 2013 et 2018 de 2,1 %
Superficie de la commune : 11,5 km²

MARNAY : 718 Marnaisiens
Maire : Christian CHAPLAIN
Taux de croissance entre 2013 et 2018 de 1,6 %
Superficie de la commune : 45,1 km²

NIEUIL-LE-ESPOIR : 2 774 Nieuillois
Maire : Gilbert BEAUJANEAU
Taux de croissance entre 2013 et 2018 de 10,4 %
Superficie de la commune : 20,6 km²

NOUAILLE-MAUPERTUIS : 2 850 Nobiliens
Maire : Michel BUGNET
Taux de croissance entre 2013 et 2018 de 0,8 %
Superficie de la commune : 22,1 km²

ROCHES-PREMARIE-ANDILLE : 2 060 Rocprémaliens
Maire : Rémy MARCHARDIER
Taux de croissance entre 2013 et 2018 de 4 %
Superficie de la commune : 22,4 km²

SMARVES : 2 874 Smarvois
Maire : Philippe BARRAULT
Taux de croissance entre 2013 et 2018 de 6,3 %
Superficie de la commune : 20,1 km²

VERNON : 730 Vernonois
Maire : Bertrand HERAULT
Taux de croissance entre 2013 et 2018 de 7,5 %
Superficie de la commune : 38,4 km²

VIVONNE : 4 452 Vivonnois
Maire : Rose-Marie BERTAUD
Taux de croissance entre 2013 et 2018 de 6,6 %
Superficie de la commune : 41,2 km²

Chiffre INSEE 2017



Les Vallées du Clain, à la loupe ...

Au 31 décembre 2020,

41 délégués communautaires (dont 4 délégués suppléants pour les communes disposant d'un seul délégué) ;

19 membres du bureau dont 10 vice-présidents ;

10 commissions : Développement économique-Tourisme ; CLECT-Finances ; Ressources Humaines ; Transition écologique ; Voirie – eau et assainissement – GEMAPI ; Petite-enfance et enfance-jeunesse ; Sports - loisirs ; cohésion sociale - solidarité ; Culture – Communication ; numérique ;

11 conseils communautaires et 11 réunions de bureau ;

67 agents communautaires ;

4 accueils de loisirs situés à Aslonnes, Nouaillé-Maupertuis, Vernon et Vivonne ;

4 multi-accueils, 4 relais assistants maternels (RAM), 2 LAEP (Lieux d'Accueils Enfants Parents) ;

12 zones d'activités économiques ;

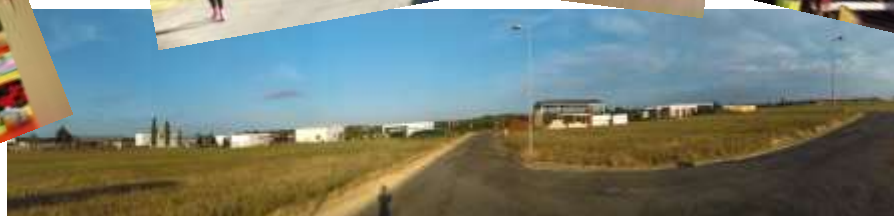
1 salle de spectacle de 450 places ;

330 km de sentiers de chemins balisés et chemins VTC (Vélo Tous Chemins) ;

4 équipements sportifs : un complexe sportif (Roches-Prémarie-Andillé), une salle gymnique (Fleuré), une base aquatique (Nieuil-l'Espoir) et une piste d'athlétisme (Smarves).

1 maison des services avec des permanences : de la mission locale, l'épicerie sociale, l'ADMR, l'ADIL et des assistantes sociales du Département ;

1 maison de santé pluri professionnelle : 18 professionnels de santé installés.



Fonctionnement & compétences

A l'occasion des élections de mars 2014, les délégués communautaires ont été élus au suffrage universel direct dans les communes de plus de 1 000 habitants. Pour les communes comptant moins de 1 000 habitants, les délégués ont été choisis dans l'ordre du tableau. Le nombre de conseillers communautaires par commune est fixé par la Loi en proportionnalité de la population. Chaque commune doit disposer au minimum d'un représentant.

► La gouvernance en chiffre

- * 1 président
- * 10 vice-présidents
- * 19 membres du bureau
- * 41 délégués communautaires (+ 4 suppléants)
- * 16 communes membres

Le conseil communautaire

La Communauté de communes des Vallées du Clain est administrée par un conseil communautaire composé de 41 membres.

Son rôle

Il est l'organe délibérant de la Communauté de communes. Il prend des décisions sous forme de délibérations.

Sa composition

Le conseil communautaire élit le Président, les vice-présidents et la composition du Bureau.

Le conseil communautaire s'est réuni 11 fois dans l'année 2017.

Les conseillers communautaires :

ASLONNES :

M. Roland BOUCHET (Maire)
Mme Mélanie SICARD

CHATEAU-LARCHER :

M. Francis GARGOUIL (Maire)
Mme Séverine PEIGNAULT

DIENNÉ :

Mme Carine MAMES (Maire)
M. Nicolas BOTTREAU (*sup.*)

FLEURÉ :

M. Vivian PERROCHES (Maire)
Mme Florence TUCHOLSKI

GIZAY :

M. Jean-Yves GRASSIEN (Maire)
M. Francis MORILLON (*sup.*)

ITEUIL :

Mme Françoise MICAULT (Maire)
M. Bertrand BOISSEAU
M. J-Christophe CINQUABRE
Mme Carine MOUSSERION

La VILLEDIEU-DU-CLAIN :

M. Bernard DUCHATEAU (Maire)
Mme Michèle BOUTILLET

MARCAY :

Mme Sandra GIRARD (Maire)
M. Manuel CHARGELEGUE

MARIGNY-CHEMEREAU :

Mme Rita NORESKAL (Maire)
M. Laurent PROUST (*sup.*)

MARNAY :

M. Christian CHAPLAIN (Maire)
Mme Marie LAVENAC (*sup.*)

NIEUIL-L'ESPOIR :

M. Gilbert BEAUJANEAU (Maire)
Mme Michelle AVRIL
Mme Jacqueline GERMANEAU
M. Christian GALLAS

NOUAILLÉ-MAUPERTUIS :

M. Michel BUGNET (Maire)
Mme Marie-Claire BRUNET
M. Patrick PICHON
Mme Chantal RENOARD

ROCHES-PRÉMARIE-ANDILLÉ :

M. Rémy MARCHADIER (Maire)
M. Frédéric LOISEAU
Mme Nathalie SAVIGNY

SMARVES :

M. Philippe BARRAULT (Maire)
Mme Claudine PAIN DEGUEULE
M. Michel GODET
Mme Françoise ROUSSEAU

VERNON :

M. Bertrand HERAULT (Maire)
M. Philippe REVERDY

VIVONNE :

Mme Rose Marie BERTAUD (Maire)
M. Bernard BARBOTIN
Mme Chantal GREMILLON
M. Patrick GUILLON
Mme Marie-Laure PROUTEAU
M. Jacky QUINTARD



Le bureau communautaire

Composé de 19 élus, désignés par le Conseil communautaire, le Bureau assure la gestion courante de la CCVC.

Le Bureau : 1 président, 10 vice-présidents et 8 maires des communes.

Il se réunit une fois par mois, afin de statuer sur les dossiers, les projets en cours et prépare les réunions du conseil communautaire.

Le Bureau est animé par le Président. Les vice-présidents rendent compte des travaux menés et des propositions formulées par les commissions, avant présentation en conseil communautaire. Le Bureau examine les affaires courantes, participe à la définition des actions de la CCVC et propose les orientations budgétaires correspondantes. En revanche, il n'a pas de pouvoir délibératif, il émet simplement des avis.

Les membres du Bureau :

Le Président :
Gilbert BEAUJANEAU

Les vice-présidents

1^{er} vice-président : Francis GARGOUIL
2^{ème} vice-président : Jacky QUINTARD
3^{ème} vice-président : Françoise MICAULT
4^{ème} vice-président : Rémy MARCHADIER
5^{ème} vice-président : Sandra GIRARD
6^{ème} vice-président : Christian CHAPLAIN
7^{ème} vice-président : Florence TUCHOLSKI
8^{ème} vice-président : Bernard DUCHATEAU
9^{ème} vice-président : Roland BOUCHET
10^{ème} vice-président : Patrick PICHON

Les maires

Philippe BARRAULT
Rose-Marie BERTAUD
Michel BUGNET
Jean-Yves GRASSIEN
Bertrand HERAULT
Carine MAMES
Rita NORESKAL
Vivian PERROCHES

Les commissions thématiques :

Projets et actions sont discutés dans des commissions thématiques avant d'être soumis au bureau et au Conseil communautaire. Sont membres de ces dix commissions, des élus communautaires mais également des élus municipaux des communes de la CCVC :

Développement
économique –
Tourisme
F. GARGOUIL

CLECT – Finances
J. QUINTARD

Petite enfance
Enfance – Jeunesse
F. MICAULT

Ressources
Humaines
R. MARCHADIER

Transition écologique
S. GIRARD

Voirie – eau et
assainisst- GEMAPI
C. CHAPLAIN

Culture - Communication
F. TUCHOLSKI

Sports et loisirs
B. DUCHATEAU

Vie Sociale
R. BOUCHET

Numérique
P. PICHON



L'intercommunalité,

Une organisation

Les compétences et les statuts

La Communauté de communes a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Elle exercera de plein droit, en lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences suivantes :

* Groupes de compétences

• Groupe de compétences obligatoires

1/ Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme tenant lieu et carte communale ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.

2/ Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme.

3/ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement ;

4 / Aménagement, entretien et gestion des aires **d'accueil des gens du voyage** (les communes de plus de 5 000 habitants figurent obligatoirement au schéma départemental).

5/ Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

6/ Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du Code Général des collectivités territoriales

7/ Eau

• Groupe de compétences supplémentaires

1/ Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

A) Etude, promotion, création et gestion d'actions favorisant le développement durable :

Sont reconnus d'intérêt communautaire :

- L'ensemble des actions favorisant le développement durable ;

- La création et l'aménagement de parking de covoiturage sur l'ensemble du territoire ;

- La création, la valorisation et la promotion d'itinéraires de déplacements doux cyclables et pédestres communautaires représentant un linéaire significatif permettant de relier les communes entre elles ou des sites remarquables dans un cadre sécurisé et s'insérant dans un maillage cohérent ;

- La totalité des itinéraires cyclables (dont la voie cyclable reliant Smarves - Les Roches-Prémarie-Andillé - La Villedieu-du-Clain et la voie verte reliant Smarves à Nieuil-l'Espoir) et pédestres réalisée par la Communauté de communes.



2/ Politique du logement **social d'intérêt communautaire et action par des opérations d'intérêt communautaire**, en faveur du logement des personnes défavorisées

A) Sont reconnus d'intérêt communautaire le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) dont l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.).

B) Aménagement et entretien d'une caserne de gendarmerie située à La Villedieu-du-Clain.

3/ Création, aménagement et entretien de la voirie

- Sont reconnus d'intérêt communautaire la totalité des voies communales et rurales publiques revêtues. La voie comprend : la chaussée, les bordures, les trottoirs, les bas-côtés et les fossés ainsi que toutes les dépendances de voirie (hors aménagements de bourg, mise à l'alignement de propriété, éclairage public, signalétique horizontale et verticale, peintures au sol et les opérations de lotissement à caractère d'habitation).

- Le fauchage et l'élagage des voies reconnues d'intérêt communautaire (hors centre bourg). Des conventions de services partagés pourront être passées avec les communes membres dans le cadre du schéma de mutualisation des services, approuvé par délibération n°2015/128 en date du 15 décembre 2015 afin d'optimiser les moyens humains et matériels dans le cadre de l'entretien de la voirie.

- Le balayage mécanique des voies d'intérêt communautaire dans les bourgs.

4/ **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs « d'intérêt communautaire » et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire « d'intérêt communautaire »**

- Sont reconnus d'intérêt communautaire les équipements sportifs et culturels suivants :

- La salle à vocation gymnique de Fleuré ;

- La salle de tennis et multisports des Roches-Prémarie-Andillé ;

- La base aquatique de Nieuil-l'Espoir ;

- La piste d'athlétisme et les équipements annexes d'athlétisme du stade Marcel Bernard de Smarves ;

- Le stade de tir à l'arc semi-ouvert de Smarves ;

- La salle de spectacles « La Passerelle » de Nouaillé-Maupertuis ;

- Le théâtre de verdure de Château-Larcher ;

- Des conventions de services partagés pourront être passées avec les communes membres dans le cadre du schéma de mutualisation des services, approuvé par délibération n°2015/128 en date du 15 décembre 2015 afin d'optimiser les moyens humains et matériels pour l'entretien des bâtiments sportifs et culturels.

5/ **Action sociale d'intérêt communautaire**

A) Création et gestion des structures d'accueil relatives à la « petite enfance » (structures petite enfance d'Iteuil, de Nieuil-l'Espoir, de Nouaillé-Maupertuis et de Vivonne).

B) Développement d'une politique enfance et jeunesse sur l'ensemble du territoire communautaire sur certains temps péri et extrascolaires :

- Création et gestion des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) communautaires de Vernon et de Vivonne ;

- Mise en œuvre de contrats et partenariats avec l'État, les institutionnels et les établissements scolaires et aides aux animations scolaires ;

- Soutien au réseau d'aide spécialisé intervenant dans les écoles du territoire.

C) Gestion d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.) en charge de la gestion de structures d'accueil pour personnes âgées dépendantes : est reconnu d'intérêt communautaire l'EHPAD de Vivonne.

D) Création et gestion de maison de santé pluri-professionnelle : est reconnu d'intérêt communautaire la maison de santé pluri-professionnelle de Vivonne.

6/ Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

A) Création et gestion d'une maison des services au public située à La Villedieu-du-Clain.



7/ Soutien et accompagnement des associations œuvrant en matière culturelle, sportive, de loisirs, d'actions sociales ainsi qu'aux associations œuvrant en faveur des projets ayant un rayonnement communautaire.

8/ Soutien aux associations œuvrant en direction de la jeunesse en matière de pratique sportive et culturelle ainsi qu'aux associations socio-éducatives ayant un rayonnement sur l'ensemble du territoire.

9/ Accompagnement des actions culturelles sportives et de loisirs liées au fonctionnement des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire et accompagnement des actions culturelles dont la création, la coordination, la médiation et l'animation culturelle autour de la salle de spectacles de « La Passerelle ».

10/ Soutien au fonctionnement des associations œuvrant en faveur de l'emploi, aux associations d'aide à domicile en milieu rural (ADMR), aux épiceries sociales, à la Banque alimentaire de la Vienne et au réseau gérontologique.

11/ Mise en place d'une politique tendant à lutter contre l'exclusion et à favoriser l'insertion sociale et économique des personnes défavorisées.

12/ Aide à la lecture et l'informatisation pour la mise en réseau des bibliothèques communales.

13/ Prestations de balayage mécanique des voies pour les communes non membres de la Communauté de communes.

14/ Aménagement numérique : La Communauté de communes est compétente pour l'établissement et l'exploitation des réseaux de communications électroniques.

15/ Prévention des risques professionnels : Dans le cadre d'une démarche de prévention des risques professionnels, la Communauté de communes met en place une mission de conseil en santé et sécurité au travail par la mise à disposition d'un conseiller de prévention. Cette mission ne décharge en rien la Communauté de communes et ses communes de leur responsabilité en tant qu'employeur.

16/ La Communauté de communes participe et adhère au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou (SMASP), au Syndicat Mixte du Pays des 6 Vallées, au Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural (SIMER) pour la partie voirie, au Syndicat Mixte Vienne Service et à l'Agence Technique Départementale.



Les partenaires

Institutionnels

- * Service Unifié Communauté urbaine Grand Poitiers – Communauté de communes du Haut-Poitou – Communauté de communes des Vallées du Clain

Depuis le 1^{er} janvier 2019 (dissolution du Syndicat mixte du Pays des six Vallées), une convention de mutualisation entre Grand Poitiers (Communauté urbaine) et les Communautés de communes des Vallées du Clain et du Haut-Poitou a acté la création d'un service unifié dont Grand Poitiers est la structure porteuse.

Au sein de la Direction Générale Politiques Territoriales (DGPT) de Grand Poitiers Communauté urbaine, l'équipe du service unifié (2,4 ETP) est rattachée à la Direction Développement Rural (DDR). Les missions exercées sont :

- L'animation, la mise en œuvre et la gestion du programme LEADER ;
- La veille, l'ingénierie de projet et la recherche de financements ;
- Le Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Ces missions s'exercent sur l'ensemble des trois EPCI, excepté pour le programme LEADER qui s'applique à l'ancien périmètre du Syndicat Mixte du Pays des 6 Vallées.

Une convention de prestations de services a également été signée entre les trois EPCI, sur les missions liées à la politique publique de maîtrise de l'énergie et de la transition énergétique : animation de la plateforme énergétique du Pays des 6 Vallées et gestion du dispositif PRO-INNO 08 « *Économies d'énergie dans les TEPCV* ».

Un comité de suivi composé de membres désignés par chaque conseil communautaire, à raison de quatre membres par EPCI a été mis en place.

Ce comité de suivi, présidé par Freddy POIRIER, s'est réuni une fois au cours de l'année 2020 (compte tenu du contexte sanitaire), en septembre.

Il a validé un programme d'actions, au sein duquel deux actions ont été réalisées :

- Information/communication sur le programme Leader 2014-2020
- Etude de faisabilité d'un atelier de transformation viandes/légumes

- **Programme Leader, doté d'une enveloppe FEADER de 1 633 000 €**

LEADER est un programme de subventions européennes qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux en cofinçant des projets publics ou privés, d'investissement ou de fonctionnement, en lien avec la stratégie de développement du territoire.

Le lancement des programmes 2014/2020 en France a rencontré plusieurs difficultés, avec la régionalisation de la gestion des fonds européens concomitamment à la mise en œuvre de la réforme territoriale.

Par ailleurs, l'année 2019 a été une année charnière pour le programme Leader du Pays des six Vallées : changement de structure porteuse, changement d'animatrice LEADER, équipe d'instructeurs à la Région Nouvelle-Aquitaine non complète, calage de la ligne de partage avec la Région...

Suite à ces bouleversements, une nouvelle stabilité a finalement permis au programme de (re)démarrer, à coup d'actions d'animation et de communication sur le territoire. En 2020, le rythme de la programmation s'est considérablement accéléré et le programme connaît aujourd'hui une bonne dynamique.

Sur l'année 2020, 21 opérations ont obtenu une subvention LEADER (524 168 € distribués sur le territoire des Six Vallées), et une quarantaine d'autres projets ont été accompagnés dans leur montage



de dossier. Les dossiers accompagnés en 2020 traitent majoritairement de « l'amélioration de l'accès aux services dans le respect du développement durable » (32%), du « développement d'une économie de proximité par la création de filière locale » (23%) et de « la sensibilisation aux enjeux de la transition énergétique » (20%). 65% sont portés par des structures publiques.

Exemples de projets 2020 :

- Etude de faisabilité et de conception d'un atelier de transformation viandes / légumes, pour les producteurs locaux en partenariat avec le lycée agricole de Venours – porté par Grand-Poitiers Communauté Urbaine pour le Service unifié
- Opération thermographie aérienne – sensibilisation à la rénovation énergétique – Grand Poitiers CU et CC Vallées du Clain
- Accès à l'utilisation du numérique – Commune de Château-Larcher

- Programme Alimentaire Territorial (PAT)

Le PAT vise à mettre en réseau les acteurs de l'alimentation sur le territoire (producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales et consommateurs), développant la co-construction et la mise en œuvre partagée d'un programme d'actions favorisant le développement local et durable de l'agriculture et de l'alimentation. Ce projet est mené en partenariat avec les Communautés de communes des Vallées du Clain et du Haut-Poitou, l'État (Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt), l'ADEME (Agence de la transition énergétique) et le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.

En 2019, le PAT de Grand Poitiers a été retenu parmi 16 lauréats nationaux de l'appel à projets 2018-2019 du Programme National pour l'Alimentation (PNA), soutenant « *des initiatives exemplaires ou démultipliables* ». L'aide financière accordée a permis de renforcer la démarche par l'appui méthodologique et technique d'une équipe d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), composée de la Chambre d'Agriculture de la Vienne et du cabinet AUXILIA Conseil en transition socio-écologique. En 2020, un diagnostic du système agricole et alimentaire a été réalisé et les premières orientations stratégiques du PAT ont été définies.

- Convention de prestations de service en lien avec la maîtrise de l'énergie

Deux missions ont été confiées à Grand Poitiers pour le compte des communautés de communes :

- **Animation de la plateforme de rénovation énergétique de l'ex-Pays des Six Vallées**

Accompagnement des particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique en lien avec SOLIHA Vienne et ARTEE, dans le cadre d'une convention avec l'ADEME.

La mission de conseiller énergie est confiée à l'Espace Info Energie, portée par Soliha Vienne. Cette mission, gratuite pour le particulier, consiste à examiner les projets des particuliers, les informer sur les dispositifs d'aide, les conseiller...

Deux permanences par mois s'effectuent à Vivonne et à La Villedieu du Clain.

L'accompagnement technique peut être réalisé par la SEM ARTEE ou par un autre bureau d'étude à titre onéreux.

L'Espace Info Energie a, par ailleurs, participé à plusieurs événements sur le territoire afin de sensibiliser les particuliers : foires et marchés, balades thermographiques, conférence sur les aides financières...

- La gestion du dispositif PRO-INNO 08 « **Économies d'énergie dans les TEPCV** »

Le Pays des Six Vallées avait déposé 21 dossiers au titre de ce dispositif pour le compte de communes ou EPCI du territoire.

L'ensemble des dossiers ont été instruits. Toutes des demandes ont reçu un avis favorable du Pôle National des CEE pour un montant total de 834 528 € en 2020.

Chacun des maîtres d'ouvrage a reçu son solde en 2020 conformément au dossier déposé.

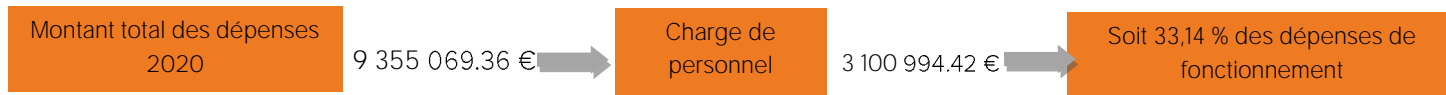
8 dossiers du territoire des Vallées du Clain ont bénéficié d'un montant total d'aides de 350 431,42 €.



La Communauté de communes compte également 3 apprentis sur l'ALSH de l'Anjouinière et les multi-accueils de Nieuil-l'Espoir et Nouaillé-Maupertuis.

Service Sport : 14 jeunes ont été recrutés à durée déterminée pour la base aquatique communautaire, pour un coût de 47 735.28 €

Les charges de personnel représentent 33,14 % des dépenses de fonctionnement.



2020 en quelques chiffres :



- 30 fonctionnaires ont bénéficié d'une évolution de carrière : 7 fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement de grade, 22 fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement d'échelon et un fonctionnaire a bénéficié de promotion interne ;
- En moyenne, 33 **jours d'absence** pour tout motif médical par fonctionnaire en nette baisse par rapport à l'année précédente ;
- 134 jours de formation se sont déroulés en 2020 en baisse par rapport aux autres années en raison notamment de la crise du COVID ; 39 agents se sont formés au cours de 68 actions de formation ;
- 7 accidents du travail ont été déclarés pour un total de 643 jours

* Prestations d'action sociale :

La CCVC adhère au CNAS.

Au titre de l'année 2020, le montant de la cotisation, s'est élevé à 14 575 € tandis que les agents ont pu bénéficier de 12 911 € d'aides :

- 109 aides (enfants, séjours, carte de pêche ...) : 8 671 €
- 16 CESU : 367 €
- 17 plans d'épargne chèques vacances : 1 830 €
- 6 chèques lire / disque / culture : 30 €
- 65 commandes de billetterie (cinéma, pars, sorties ...) : 886 €
- 7 coupons sport : 306 €
- 7 locations / voyage : 680 €

Tickets restaurants :

Depuis sa mise en place les Vallées du Clain versent aux agents qui le souhaitent des tickets restaurants d'une valeur faciale de 5 €. En 2020, la CCVC a donné 8 200 tickets restaurants ce qui représente une dépense pour la CCVC de 41 000 € (pour une participation employeur de 2,50 € par titre soit 20 500 €).

* Prévention des risques

- Adaptation des conditions à la crise sanitaire : mise en place du télétravail et du protocole de reprise d'activités.

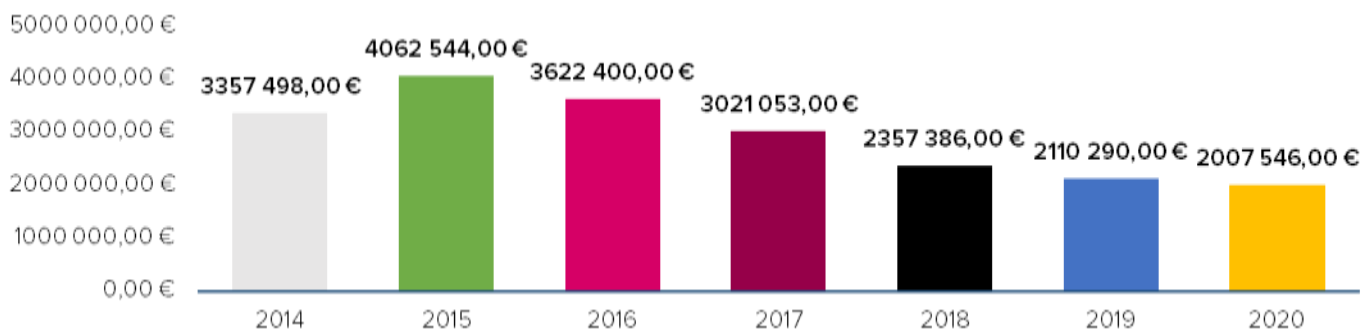
- Piscine communautaire : Présentation des risques professionnels liés à l'activité dans les espaces aquatiques auprès des saisonniers. Cette réunion a été suivie d'une démonstration sur le contrôle de la qualité de l'eau et de l'utilisation des équipements de protection individuelle, des produits nettoyants et des machines électriques.



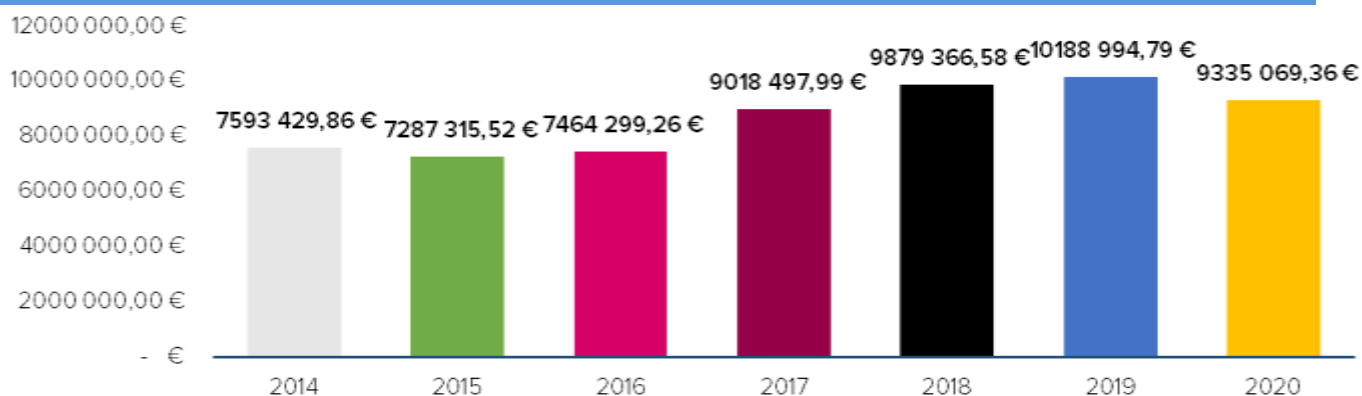
Bilan Financier

Compte administratif 2020 :

EVOLUTION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE 2014 A 2020 :



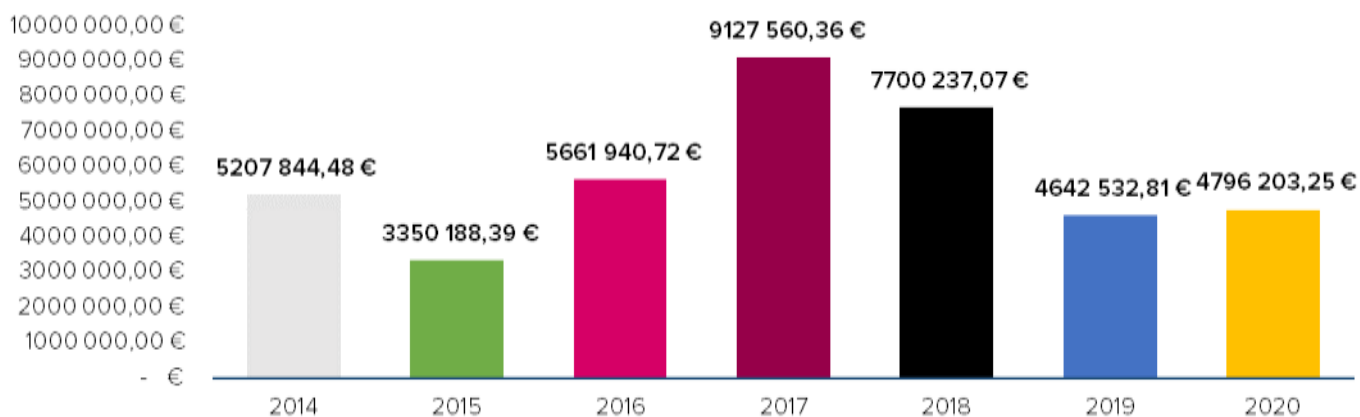
EVOLUTION DES DEPENSES DE 2014 A 2020



EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE 2014 à 2020



EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE 2014 A 2020



* Budget 2020, quelques chiffres :

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue le principal concours financier de l'Etat aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunales. En 2020, la CCVC a perçu 491 468,00 € au titre de la DGF.

Pour rappel :

Au titre du redressement des finances publiques, la CCVC a perdu **1,5 millions d'euros** de dotation d'Etat (DGF) en montant cumulé depuis 2014.

- FPIC : Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes constitue le 1^{er} mécanisme national de péréquation horizontale pour le bloc communal. En 2020, le FPIC s'élève à 399 180,00 €.

- Les dotations de l'Etat 2020 :

- ✓ Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises : 572 048,00 €
- ✓ Allocations compensatrices : 206 073,00 €
- ✓ Produit taxe additionnelle (foncier non bâti) : 26 573,00 €
- ✓ Indemnités forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (IFER) : 158 982,00 €
- ✓ Taxe sur les activités commerciales : 115 308,00 €
- ✓ Fonds national de garantie individuelle des ressources : - 303 403,00 €
- ✓ GEMAPI : la somme de 102 823 € a été perçue au budget primitif 2020

* Fiscalité mixte

- Taux d'imposition 2020 :

| | | |
|--|----------------|----------------------------------|
| Taxe d'habitation | 1 954 546,00 € | Taux de 6,51 % |
| Taxe foncier sur les propriétés bâties | 760 049,00 € | Taux de 3,77 % |
| Taxe foncier sur les propriétés non bâties | 119 808,00 € | Taux de 10,33 % |
| Contribution foncière des entreprises | 768 581,00 € | Taux de 25,55 % |
| GEMAPI | 102 823,00 € | Pas de taux voté mais un produit |

- La TEOM :

Le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) s'est élevé à 2 208 697,00 €.

Les taux de T.E.O.M. votés en 2020 sont les suivants :

Zone A : Un taux de 11,98 % qui s'appliquera pour les communes d'Aslonnes, Château-Larcher, Dienné, Fleuré, Gizay, Iteuil, Marçay, Marigny-Chémereau, Marnay, Nieuil-L'Espoir, Nouaillé-Maupertuis, Vernon et Vivonne ;



Zone B : Un taux de 8,44 % qui s'appliquera sur les communes de Roches-Prémarie-Andillé, Smarves et la Villedieu-du-Clain.

Pour rappel : au cours de l'année 2017, il a été ramené le taux de la Zone C de 11,79 % à 11,75 % afin de fusionner les zones A et C pour n'avoir plus qu'une seule zone comprenant 13 des 16 communes de la CCVC.

C'est pourquoi, et par délibération n° 2017/115 en date du 19 septembre 2017, la Communauté de communes a approuvé la mise en place de deux zones de perception de la T.E.O.M. au lieu de trois zones à compter du 1^{er} janvier 2018.

* La dette en 2020

Au 31 décembre 2020, la Communauté de communes compte 37 emprunts (contre 38 emprunts 2019). Les intérêts de la dette sur l'exercice 2020 s'élèvent à 170 903,81 € (- 14,93 % par rapport à 2019, le montant des intérêts s'élevait à 195 504,30 €).

Il est précisé que l'ensemble des emprunts en voie d'extinction sont principalement prélevés en capital et donc sur la section d'investissement (confère infra).

Avoir de la dette est le signe d'une bonne gestion de la part d'une collectivité qui investit à condition que la dette reste maîtrisée. Bien que les taux fixes aient augmenté depuis un an, ils restent globalement très favorables.

Emprunts arrivant à échéance : Quatre emprunts sont arrivés à échéance en année 2020 (total des versements : 51 053,27 € (50 307,66 € en capital et 745,59 € en intérêts) :

- ❖ Travaux de construction de l'ALSH de Vernon : emprunt souscrit en 2004.
- ❖ Acquisition d'une balayeuse aspiratrice : emprunt souscrit en 2013.
- ❖ Acquisition d'un camion poids lourds pour les déchèteries et points d'apport volontaire : emprunt souscrit en 2012.
- ❖ Travaux de réhabilitation du site d'enfouissement des déchets des Coussières : emprunt souscrit en 2004.

Au cours de l'année 2020, la Communauté de communes n'a pas travaillé son stock de dette et n'a pas remboursé d'emprunt par anticipation.

La CCVC a souscrit trois nouveaux emprunts en 2020 :

- ❖ Financement du programme voirie 2020 (700 000 € sur 10 ans au taux de 0,57 %) ;
- ❖ Achat d'un camion de collecte des déchets ménagers (215 000 € sur 10 ans au taux de 0,49 %) ;
- ❖ Acquisition d'une balayeuse aspiratrice (225 000 € sur 7 ans au taux de 0,25 %).

• Capacité de remboursement de la dette : Le nombre d'années nécessaires à la Communauté de communes pour rembourser l'intégralité de son endettement serait de 4,7 années (encours de la dette/épargne brute de la CCVC) contre 6,11 années en 2019

La Loi de programmation des finances publiques pour 2018 à 2022 définit le plafond national de la capacité de désendettement qui est de 12 ans pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

- ❖ Rappel au 31 décembre : Le nombre d'années nécessaires à la Communauté de communes pour rembourser l'intégralité de son endettement serait de 4,7 années (encours de la dette/épargne brute de la CCVC).



* Les fonds de concours de la CCVC : soutien aux projets communaux

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 5214-16 V du Code général des collectivités territoriales, la pratique des fonds de concours constitue une dérogation au principe de spécialité et d'exclusivité des établissements publics de coopération intercommunale.

La Communauté de communes a approuvé par délibération n° 2015-098 en date du 20 octobre 2015, un règlement d'attribution des fonds de concours à destination de ses communes membres. Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté de communes aux communes membres (ou inversement) après délibération concordantes exprimées à la majorité simple des deux entités.

En 2020, l'enveloppe allouée aux fonds de concours a été de 110 000,00 €.

Au total 2 communes se sont vues attribuées par délibération, et en application du règlement d'attribution, un fonds de concours comme mentionné ci-dessous :

| Communes | Objet du fonds de concours | Montant | Délibération conseil communautaire |
|---------------------|---|-----------------|--|
| Nouaillé-Maupertuis | Acquisition d'un tracteur pour les services techniques | 11 391,11 € | Délibération 2020/004 du 21 janvier 2020 |
| Vivonne | Construction d'un gymnase – versement du solde | 13 608,85 € | Délibération 2016/036 du 15 mars 2016 |
| Nouaillé-Maupertuis | Réalisation de l'extension et la mise aux normes PMR du gymnase 1 ^{er} acompte (<i>exceptionnel</i>) | 85 000,00 € | Délibération 2019/116 du 17 septembre 2019 |
| TOTAL | | 109 999,96 € | |



* Soutien au milieu associatif

Subventions versées aux associations en 2020

| ASSOCIATIONS | Subventions versées en 2020 | OBSERVATIONS |
|--|-----------------------------|--|
| Soutien aux associations « Manifestations identitaires et culturelles » | | |
| Comité des fêtes d'ASLONNES | 500,00 € | Foire aux Pirons |
| ECLA CHATEAU-LARCHER | 500,00 € | Féerie de Noel |
| Comité des fêtes de DIENNE | 500,00 € | 2h de brouettes |
| Comité d'animation de FLEURE | 500,00 € | La ronde Fleuréennes |
| GAG (Théâtre) GIZAY | 500,00 € | Rencontres théâtrales |
| Comité des fêtes d'ITEUIL | 500,00 € | Fête de la Grève |
| Amicale rétro vélo La VILLEDIEU DU CLAIN | 500,00 € | Randonnée en vieux vélos |
| ACCA de MARCAY | 500,00 € | Foire aux plantes |
| Espoir Marignien MARIGNY-CHEMEREAU | 500,00 € | Fête du Four |
| Comité de la Foire aux produits du terroir MARNAY | 500,00 € | Foire aux produits du terroir |
| Festi'Nieuil NIEUIL-L'ESPOIR | 500,00 € | Foire à la Laine |
| Les Amis de la Tuilerie NOUAILLE-MAUPERTUIS | 500,00 € | Découverte de l'ancienne tuilerie |
| Roches en Flèches ROCHES-PREMARIE | 500,00 € | Safari |
| Ecole de danse SMARVES | 500,00 € | Festival de danse |
| Les Chabichous VERNON | 500,00 € | Les Foulées de Vernon |
| JAVA VIVONNE | 500,00 € | Fête de la Saint Michel |
| Sous-total | 8 000,00 € | |
| Soutien aux associations « Festivals et RDV culturels » | | |
| Vienne en voix VIVONNE | 3 000,00 € | festival d'Art Lyrique |
| Chant des Groles VIVONNE | 900,00 € | Festival |
| Festival des Berges du Miosson GIZAY | 400,00 € | Festival |
| ECLA CHATEAU-LARCHER | 300,00 € | Foire médiévale |
| Nouaillé 1356 NOUAILLE-MAUPERTUIS | 1 500,00 € | Fête Médiévale |
| Arantelle ROCHES-PREMARIE-ANDILLE | 1 500,00 € | Auberge de la Grand'Route |
| Arantelle ROCHES-PREMARIE-ANDILLE | 75,00 € | Rencontre cantonale |
| Turbulences | 150,00 € | chorale |
| EMIL | 500,00 € | Festival Ukulélé |
| EMIL | 500,00 € | Stage / concert Steel Band |
| EMIL | 1 800,00 € | Orchestre à l'école |
| « Quand On Conte » | 1 500,00 € | 23 ^{ème} Festival |
| Ciné-Club | 800,00 € | Fonctionnement 2019 |
| Atelier du Caméléon | 3 000,00 € | Nouveau spectacle |
| Sous-total | 15 925,00 € | |
| Soutien aux associations « Ecoles de musique communautaires et comité de jumelage » | | |
| INTERVALLES (école de musique) | 16 000,00 € | Fct 2020 |
| EMIL (école de musique) | 45 000,00 € | Fct 2020 |
| Sous-total | 61 000,00 € | |
| Soutien aux associations « Tourisme » | | |
| Office de tourisme des Vallées du Clain | 20 000,00 € | Fct 2020 |
| Sous-total | 20 000,00 € | |
| Soutien aux associations « sociales » | | |
| l'Arantelle | 1 500,00 € | Lutte contre l'illettrisme |
| l'Arantelle | 2 000,00 € | Relais mobilité |
| L'Arantelle | 79 167,00 € | ALSH |
| Embellie - Iteuil | 2 000,00 € | Activité de l'épicerie sociale |
| Court'Echelle - Villedieu du Clain | 5 500,00 € | Activité de l'épicerie sociale |
| Coup de Pouce - Vivonne | 5 500,00 € | Activité de l'épicerie sociale |
| Mission Locale Rurale Centre et Sud Vienne | 61 305,63 € | Fonctionnement : 48 999,10 € - actions |



| | | |
|--|---------------------|--|
| | | matinées de l'emploi et multipublics 11 325,93 € - Fonds d'aide aux jeunes : 980,60 € |
| ADMR Vivonne | 14 150,00 € | Heures dédiées au maintien des personnes âgées à domicile |
| ADMR - Villedieu du Clain | 20 000,00 € | Heures dédiées au maintien des personnes âgées à domicile |
| ADMR - Ligugé | 2 000,00 € | Heures dédiées au maintien des personnes âgées à domicile |
| Vie Libre la soif de s'en sortir | 500,00 € | Lutte contre l'alcoolisme |
| Framboisine | 350 000,00 € | Fct 2020 petite enfance Vivonne et Iteuil |
| Chat perché | 93 322,83 € | Fct 2020 |
| Sous-total | 636 945,46 € | |
| Soutien aux associations « sportives » | | |
| Vienne biathlon (Nieuil) Section course pédestre | 300,00 € | Organisation d'une course pédestre |
| Amicale des coureurs cyclistes et anciens coureurs de la Vienne | 400,00 € | Organisation course la Michel Grain |
| UCCV | 1 200,00 € | Organisation du cyclo-cross interrégional |
| Association sportive scolaires USEP école Aslonnes | 350,00 € | Génération 2024 - Pagyouys |
| La Flèche Pictave | 250,00 € | Concours |
| Entente cantonale d'athlétisme Smarves Vernon | 200,00 € | compétition d'athlétisme |
| Vienne Biathlon | 150,00 € | Randonnée VTT et pédestre |
| La Boule Vivonnaise | 500,00 € | Concours de pétanque |
| Les Roches en Flèches | 560,00 € | Investissement matériel pour organisation compétitions |
| Aslonnes MX Club | 1 000,00 € | Motocross Nocturne UFOLEP |
| Sous-total | 4 910,00 € | |
| Soutien aux associations « subventions exceptionnelles » | | |
| ADIL | 12 496,00 € | Soutien fct 2020 |
| Association RN 147 – 149 | 200,00 € | |
| L'UCCV | 1 500,00 € | |
| Familles rurales | 500,00 € | |
| Les Pagayous | 3 000,00 € | |
| Arantelle | 2 000,00 € | |
| Entreprendre en Clain | 1 000,00 € | |
| Sous-total | 9 247,50 € | |
| TOTAL DES SUBVENTIONS | 728 505,67 € | |



Synthèse des commissions



1. Développement économique – tourisme

Vice-président : M. GARGOUIL

* Développement économique :

Bénéficiant d'une situation géographique privilégiée et d'une position stratégique, les Vallées du Clain offrent de réelles perspectives de développement aux entreprises existantes et souhaitent en attirer de nouvelles. Pour cela, le territoire doit proposer une offre foncière suffisante en quantité et en qualité pour les entreprises. C'est tout l'objet de notre politique de développement des zones d'activités économiques. En créant des conditions favorables d'accueil pour les acteurs économiques, la Communauté de communes participe au maintien ou à la création d'emplois et par voie de conséquence à la dynamique globale du territoire.

Données économiques INSEE :

- 5 736 totale au lieu de travail en 2017
- 1 877 établissements actifs au 31 décembre 2020

ZAE COMMUNAUTAIRES :

- Anjouinière (Vivonne)
- Anthyllis (Fleuré)
- La Bouldière (Nieuil l'Espoir)
- La Clie (Iteuil)
- La Croix de la Cadoue (Smarves)
- La Douardière (Vernon)
- Les Héronnières (Roches Prémarie Andillé)
- Les Justices (Nouaillé-Maupertuis)
- Les Sablons (Vivonne)
- Maupet (Vivonne)
- Val de Bocq (Roches Prémarie Andillé)
- Saint Jal (La Villedieu du Clain)

Pour rappel la loi NOTRE de 7 Aout 2015 renforce les compétences des communautés de communes et rend obligatoire, à compter du 1er janvier 2017, le transfert de l'ensemble des zones d'activités économiques (ZAE). Il peut s'agir de zones industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires.



* Acquisitions, Aménagement :

- Travail sur le projet d'extension des ZAE
- ZAE des Héronnières – Roches-Prémarie-Andillé : les travaux d'aménagement de la zone, démarrés en 2019 sont terminés, deux terrains ont été vendus et un autre réservé. La zone doit également accueillir la nouvelle déchèterie dont l'ouverture est prévue en 2021.
- ZAE de la Clie – Iteuil : une réflexion a commencé pour créer une première extension sur la zone afin d'accueillir de nouvelles entreprises.
- ZAE de Maupet – Vivonne : une réflexion sur la stratégie foncière est amorcée car il n'y a plus de terrains disponibles sur la zone.

* Ventes de **terrains/bâtiment sur l'année 2020** :

- ZAE Anthyllis : Vente de l'hôtel d'entreprises
- ZAE de la Croix de la Cadoue : 1 terrain
- ZAE Val de Bocq : 2 terrains
- ZAE de Maupet : 1 terrain

* Développement économique général :

- Levée de l'option d'achat du crédit-bail par l'entreprise Rapid'Préfa le 16 novembre 2020.
- Poursuite du conventionnement avec Initiative Vienne :
 - 2 entreprises financées.
 - 5 emplois créés ou maintenus
 - 18 000 € de prêts d'honneurs engagés.
- Dans le cadre de la crise sanitaire, la Communauté de communes des Vallées du Clain à conventionné avec Initiative Nouvelle Aquitaine afin d'abonder le fonds de solidarité et de proximité venant en aide aux entreprises impactées par la crise. Le montant de cette aide s'élève à 52 568 €
Au total sur le territoire :
 - 3 entreprises financées.
 - 20 emplois maintenus
 - 38 000 € de prêts d'honneurs engagés.
 - 9 demandes de report d'échéances accordées.

* Tourisme :

- La Prairie de la Bourgeoisie

Rappel : La Communauté de communes a réalisé un village de gîtes comprenant 8 gîtes en dur, pouvant accueillir 6 personnes et une salle d'animation d'une capacité de 130 personnes. Un des gîtes est adapté à l'accueil des personnes à mobilité réduite. Le projet a été livré au mois de juin 2006 pour un coût de construction de 1 012 312,06 € TTC.

Un marché d'équipement a été passé, pour un montant total de 78 176,72 € TTC, afin de meubler au mieux les gîtes et la salle d'animation (machines à laver, lits, tables, mobiliers d'extérieurs...).

Au cours de l'année 2020, les locations au village de gîtes de la Prairie de la Bourgeoisie se sont répartis comme suit :



- 2 jours de locations pour la salle d'animation ;
- 252 nuitées pour l'ensemble des 8 gîtes..





- Office de Tourisme

A l'initiative de l'Office de tourisme de Vivonne, et après plusieurs mois de travail avec l'office de tourisme de Château-Larcher, **l'Office de tourisme des Vallées du Clain a été créé en avril 2019**. L'année 2020 a été marquée par la démission en avril de M. Chaprenet. Mme Roberjot a assuré la présidence par intérim dès le mois de juin.

La crise sanitaire a conduit l'office de tourisme à repenser l'accueil des touristes. En collaboration avec le service tourisme de la CCVC, une carte pass a été mise en place sur les Vallées du Clain. Cette carte est destinée aux habitants des Vallées du Clain et aux visiteurs désireux de découvrir le territoire. Elle propose des réductions et avantages auprès des différents acteurs du tourisme.

La volonté est de dynamiser le territoire et de soutenir les acteurs du secteur du tourisme qui ont vu leurs activités fortement impactées par la crise sanitaire. Plusieurs objectifs visés : faire découvrir le territoire aux habitants afin qu'ils en deviennent de vrais ambassadeurs, faire découvrir les BIT aux habitants, fédérer les acteurs du tourisme.

L'office de tourisme a proposé la première édition du Festi'Vallées. : 24 animations (spectacles, balades contées et biodiversité, concerts ...) sur les 16 communes, coût total de l'opération 7 953,62 €, aide à la diffusion du Conseil Départemental de 1 400 €, fréquentation moyenne de 45 personnes par événement (170 personnes présentes concert au Piedra Luna).

La Commission culture-tourisme-patrimoine a accompagné cette fusion, puis s'engage à être aux côtés des bénévoles de l'association dans l'élaboration d'une politique touristique.

- ProxiLoisirs

Le salon Proxi'Loisirs s'est déroulé les 6, 7 et 8 mars 2020 au Parc des Expositions de Poitiers. L'organisation du stand des Vallées du Clain a été faite en concertation avec l'OTVdC.

Un stand de 45 m² a été réservé afin de le proposer aux différents acteurs de se rassembler. L'association Nouaillé 1356 a souhaité réserver un stand qu'il leur était entièrement dédié.

Au côté de l'Office de Tourisme, le stand a accueilli :

- Les Pagayous
- La Basilique de Marçay
- Les jardins du Prieuré
- Le musée de l'Auto
- Le Water Jump
- La Baudo (gîte et café ludique)

Compte-tenu du contexte, la fréquentation du salon n'était pas celle des années précédentes, il y a eu moins de visiteurs.



2. La CLECT

Vice-président : M. QUINTARD



En 2020, la CLECT (commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) s'est réunie le 18 novembre pour acter les montants des attributions de compensation à verser à chaque commune sur l'année 2020. Toutefois, la CLECT n'a pas acté de nouveaux transferts d'équipements de la part des communes sur cette même année.

Il est rappelé qu'en 2018, la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) a travaillé sur la poursuite du transfert des compétences Petite Enfance et Enfance - Jeunesse amorcée en 2015 et 2016 avec le transfert de la crèche de Nouaillé-Maupertuis au 1^{er} janvier 2016 et le transfert de la crèche de Nieuil-l'Espoir et de l'ALSH de Vernon au 1^{er} janvier 2017, suite à la dissolution du syndicat des cinq communes au 31 décembre 2016.

La CLECT a également travaillé au transfert de la Compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) une compétence qui était attribuée aux communes et dont le transfert aux EPCI s'est faite au 1^{er} janvier 2018.

La GEMAPI recouvre quatre missions :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, notamment les dispositifs de stockage dans les lacs réservoirs ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer, notamment par la construction et la gestion de digues ;
- La protection et la restauration des écosystèmes aquatiques, notamment la restauration des continuités écologiques aquatiques.



Depuis de l'année 2019 et après avoir instauré la taxe GEMAPI, la CCVC a restitué aux communes les montants prélevés en 2018. La somme inscrite au budget prévisionnel 2020 est de 102 822,71 €.

Évaluation des charges transférées pour l'exercice 2020.

| | AC | GEMAPI | AC | Versements mensuels |
|---------------------|-------------------|------------|-------------------|---------------------|
| Aslonnes | 14 998 € | 0 € | 14 998 € | 1 249,83 € |
| Château-Larcher | 17 343 € | 0 € | 17 343 € | 1 445,25 € |
| Dienné | 21 468 € | 0 € | 21 468 € | 1 789,00 € |
| Fleure | 57 585 € | 0 € | 57 585 € | 4 798,75 € |
| Gizay | 17 365 € | 0 € | 17 365 € | 1 447,08 € |
| Iteuil | 230 127 € | 0 € | 230 127 € | 19 177,25 € |
| Villedieu-du-Clain | 41 032 € | 0 € | 41 032 € | 3 419,33 € |
| Marçay | 16 282 € | 0 € | 16 282 € | 1 356,83 € |
| Marigny-Chémereau | 9 031 € | 0 € | 9 031 € | 752,58 € |
| Marnay | 7 282 € | 0 € | 7 282 € | 606,83 € |
| Nieuil-l'Espoir | 72 011 € | 0 € | 72 011 € | 6 000,92 € |
| Nouaillé-Maupertuis | 87 139 € | 0 € | 87 139 € | 7 261,58 € |
| Roches-Prémarie | 103 149 € | 0 € | 103 149 € | 8 595,75 € |
| Smarves | 64 008 € | 0 € | 64 008 € | 5 250,67 € |
| Vernon | 16 502 € | 0 € | 16 502 € | 1 375,17 € |
| Vivonne | 499 475 € | 0 € | 499 475 € | 41 622,92 € |
| Total | 1 273 797€ | 0 € | 1 273 797€ | 106 149,75 € |



3. Petite enfance / enfance-jeunesse

Vice-présidente : Mme MICAULT

Les membres de la commission Petite Enfance / Enfance-Jeunesse mènent une réflexion depuis le 1^{er} janvier 2014 sur l'élaboration d'une politique éducative globale sur l'ensemble du territoire communautaire.

1. La Petite-Enfance

*Pour information : dans le cadre du groupe de compétences optionnelles **Action sociale d'intérêt communautaire**, la CCVC gère les bâtiments de la structure Petite Enfance d'Iteuil et Vivonne dont **l'association Framboisine** assure le fonctionnement et la gestion. Depuis le 1^{er} janvier 2018, il en est de même pour les services de **l'association Chat Perché**.*

* Association Framboisine

- *Le multi-accueil VIVONNE (20 places) :*

En 2020, 57 familles ont fréquenté le multiaccueil de Vivonne.

Ce qui représente 62 enfants, répartis de cette façon :

- ❖ accueils réguliers : 47
- ❖ accueils occasionnels : 16
- ❖ parmi ces accueils, 9 familles ont utilisé les 2 types d'accueil au cours de l'année
- ❖ accueils d'urgence : 4
- ❖ 24 enfants étaient sur la liste d'attente au 31 décembre 2020 pour une place à Vivonne.

| CC Vallée du Clain | | Hors communauté de communes | |
|--------------------|----|-----------------------------|----|
| Château-Larcher | 7 | Anché | 1 |
| Iteuil | 3 | Celle-l'Evescault | 1 |
| Marigny-Chémereau | 4 | La Villedieu-du-Clain | 1 |
| Marçay | 4 | Ligugé | 1 |
| Marnay | 2 | Valence-en-Poitou | 3 |
| Vernon | 2 | Voulon | 2 |
| Vivonne | 26 | Cloué | 2 |
| | | Colombiers | 1 |
| | | Champagné-St-Hilaire | 1 |
| | | Vouneuil-sous-Biard | 1 |
| Total | 48 | Total | 14 |



- *Le multi-accueil ITEUIL (20 places) :*

56 Enfants accueillis.

En 2020, on peut noter que plus d'enfants ont pu bénéficier d'une place sur la structure et ce malgré un nombre de jours d'ouverture inférieur. Cependant, entre les familles sur « planning », les familles qui ont dû s'adapter au plus juste de leur besoin (télétravail), des annulations suite à des changements de situation, le taux d'occupation s'en est trouvé fortement impacté par conséquent en baisse.

La CAF a mis en place des mesures compensatoires dont la structure a pu bénéficier.

- **Le Relais Assistants Maternels (RAM) de l'association Framboisine :**

4 temps collectifs par semaine ont été proposés, sans distinction de lieu de résidence, soient 69 temps collectifs en 2020 :

Lundi et jeudi à Iteuil, de 9h30 à 11h30



Mardi et vendredi à l'Anjouinière, de 9h30 à 11h30

Le nombre d'assistantes maternelles ayant fréquenté les temps collectifs était de 16 à la fin de l'année ce qui porte à 40 le nombre d'enfants qui les ont fréquentés régulièrement.

- ✓ 4 séances de visioconférence avec 3 assistantes maternelles
- ✓ 1 séance en visio avec un enfant
- ✓ Poursuite du partenariat avec le Bois de Saint-Pierre
 - ✓ Nouvelles rencontres avec la médiathèque de Vivonne.

En 2020, sur les 3 267 contacts reçus :

- 242 correspondances et 5 accueils étaient pour le guichet unique
 - 43 correspondances et 10 accueils portaient sur la recherche d'un mode d'accueil
 - 681 correspondances et 37 accueils concernaient des informations relatives au contrat de travail
- ✓ A noter, que durant le 1^{er} confinement, le relais a été particulièrement sollicité par les assistantes maternelles pour un soutien à leur professionnalisation : 1 605 contacts.

Au 31 décembre 2020 : 75 assistantes maternelles agréées, 69 étaient réellement en activité, soit 248 places au total.

- **Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP de l'association Framboisine) :**

Le LAEP propose des rendez-vous de 9h30 à 12h :

- les mardis en itinérance : Iteuil, Marigny-Chémereau (jusqu'à mars)
- tous les mercredis à la Villedieu-du-Clain : locaux mutualisés de l'association Chat Perché, l'ASLH de l'Arantelle.
- tous les jeudis à Vivonne

Sur cette année 2020, si on prend en compte les 3 mois de confinement et une reprise d'activité au 15 juin avec des restrictions en nombre de familles accueillies, le LAEP enregistre une fréquentation de 38 enfants différents. Ceci représente 42 parents et donc au total 36 familles.

Les tranches d'âges des enfants se répartissent comme suit :

| Age | 0 – 6 mois | 6 mois – 1 an | 1 an – 2 ans | 2 ans – 3 ans |
|------------------|------------|---------------|--------------|---------------|
| Nombre d'enfants | 5 | 5 | 18 | 10 |

* **Association Chat Perché**

Multi-accueil Chat Perché :

Le multi-accueil accueille les enfants de 8h30 à 17h30 : le lundi et jeudi à la Villedieu-du-Clain / le mardi et le vendredi à Roches-Prémarie-Andillé.

Le mercredi matin est dédié à l'administratif, accueil des familles, soutien aux bénévoles, rencontre avec les partenaires, mise en place des projets et coordination des 2 services.

La capacité d'accueil est de 15 enfants âgés de 10 semaines à 5 ans révolus.

Le multi-accueil a accueilli 38 enfants soit 35 familles.

L'équilibre entre l'offre et la demande sur le territoire semble donc satisfaisant.



Le relais Chat Perché

Le secteur compte 33 assistantes maternelles pour 103 enfants différents

En 2020, le relais a reçu 265 contacts (familles / assistantes maternelles) : rdv- mails- téléphone

Le Relais Petite Enfance

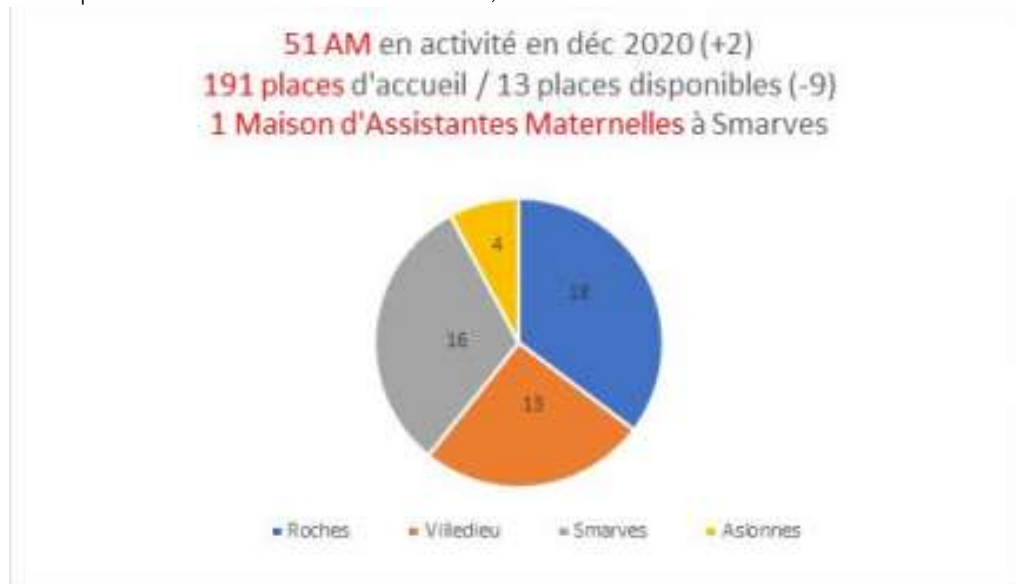
- **L'information aux parents et aux assistants maternels : recherche mode d'accueil, démarches employeurs, droit du travail**

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des familles en recherche d'un mode d'accueil et d'information administrative aux familles et aux professionnels, le relais a enregistré 266 contacts (136 concernaient les familles et 130 les assistantes maternelles).

Le service semble donc bien identifié par les habitants du territoire.

L'accueil des enfants sur le territoire

74 demandes d'accueil ont été enregistrées auprès de 64 familles :
44 auprès d'une assistante maternelle, 30 au multi-accueil.



* Structure ADRIGALL (18 places)

36 enfants différents accueillis soit en moyenne 2.2 enfants par place, des communes de :

- Nouaille-Maupertuis
- Nieuil-L'Espoir
- Roches-Prémarie-Andillé
- Marnay
- Smarves
- La Villedieu-du-Clain
- Fleuré



Aucun projet n'a pu être mis en place du fait du confinement puis des mesures sanitaires strictes pour éviter ou réduire la propagation du COVID. L'équipe, les parents et les enfants ont dû s'adapter aux nouvelles contraintes et à leurs changements plusieurs fois l'année : interdictions des parents de rentrer dans la structure et la prise de température des enfants dans le hall d'entrée, les arrivées échelonnées, l'équipe masquée. Finalement les parents ont pu rentrer dans la structure en respectant les gestes barrières et leur nombre au sein de la structure.

- ✓ Le projet de café des parents n'a pu aboutir avec les conditions sanitaires trop strictes

Les objectifs étaient :

- -de pouvoir organiser des rencontres d'une autre manière et sur un autre temps, de pouvoir échanger sur nos pratiques professionnelles et nos valeurs...
- -accueillir sur ce temps et de façon ponctuelle des professionnelles extérieures : psychomotricien, pédagogues du mouvement, bibliothécaire, puéricultrice...
- -soutenir la parentalité



Relais assistants maternels ADRIGALL :

- 11 assistantes maternelles en activité sur Nouaillé-Maupertuis, 30 enfants différents sur les temps collectifs.
- 95 temps collectifs
- 2 temps de bibliothèque
- 2 sorties au Bois de Saint-Pierre
- 1 fête de fin d'année

Durant la première période de confinement, le relais est resté actif par mail, téléphone de façon à ne pas rompre le lien avec les assistantes maternelles. Les familles dites « prioritaires » étaient orientées vers les relais via le site de la CAF « mon enfant.fr » afin de déposer leur demande de garde.

À la fin du premier confinement, les assistantes maternelles ont souhaité finir cette première partie de l'année sans se déplacer sur le relais et ne sont revenues en temps collectif qu'à partir du mois de septembre. Les protocoles ont été mis en place permettant cet accueil avec un nombre de professionnelles limité à 2/3 assistantes maternelles sans possibilité de « brassage » de groupe comme demandé dans les différents guides ministériels envoyés aux relais.

Puis sur le deuxième confinement, les temps collectifs sont restés actifs. En revanche, pour le troisième confinement, une veille téléphonique et par mail a été mise en place.

Les projets qui devaient se mettre en place en 2020 n'ont pas pu se réaliser, ils seront reportés en fin d'année 2021 voire début 2022 (reprise des soirées avec intervenant, mise en place de séance d'analyse des pratiques professionnelles avec Mme SEEMANN). Ces projets se réalisent en collaboration avec les 4 relais du territoire qui travaillent à un maillage important.

* Structure Nénuphar (12 places)



Année 2020

33 enfants ont été accueillis, 17 en accueil régulier et 16 en accueil occasionnel.

Plusieurs enfants accueillis en accueil régulier sur l'année scolaire 2019-2020, ont pu profiter d'un accueil occasionnel après leur première rentrée scolaire pendant les vacances scolaires et les mercredis 2020-2021.

- ✓ Résidence des familles fréquentant le nénuphar en 2020 :
 - Nieuil-l'Espoir
 - Vernon
 - Gizay
 - Dienné
 - Les Roches-Prémarie-Andillé
 - Nouaillé-Maupertuis
 - Fleuré
 - Saint-Laurent-de-Jourdes

L'équipe du nénuphar a intégré un nouvel agent, auxiliaire de puériculture qui a d'abord remplacé un agent en arrêt maladie. Sa présence a ensuite permis de libérer un temps administratif à la direction ainsi qu'un temps consacré à la coordination enfance-handicap.

- Deux temps de vacation supplémentaires ont été mis en place :
 - Un médecin (1 heure par mois) contribue à répondre aux questions d'ordre médical. Cette vacation répond à une obligation légale
 - Une psychologue (1 heure par mois) anime auprès de l'équipe, en soirée, des temps d'analyse des pratiques professionnelles.

Le nénuphar au temps du COVID :

La crise sanitaire a impacté le fonctionnement du multi-accueil qui a fermé ses portes pendant deux mois ; cependant, maintien du lien avec les familles par mails ainsi que le lien entre les agents des deux multi-accueils grâce à l'organisation par la coordinatrice petite enfance de visioconférences.



Mi-mai, réorganisation du fonctionnement :

- Accueil de 8 enfants au lieu de 12
- Augmentation de la fréquence des nettoyages de jouets et linge
- Refus d'accueil des stagiaires
- Adaptation aux guides ministériels régulièrement renouvelés
- Limitation de l'accueil des parents au seul hall d'entrée
- Modification des pratiques (tenue professionnelle, produits de désinfection, zone de décontamination des jouets...)
- Annulation de toutes les rencontres festives avec les familles (été, sortie vélo et fête de Noël)

Malgré tout cela, les enfants accueillis se sont assez aisément adaptés. L'équipe et nous avons été d'autant plus attentifs à leurs réactions et à leurs émotions conjointement avec les familles.

Coordination enfance-handicap

Cette coordination a été effective de juin à décembre 2020 avec 3 heures de présence hebdomadaire.

Donc, sur la seconde partie de l'année :

- Accompagnement de deux équipes ALSH pour l'accueil d'enfants en situation de handicap
- Accompagnement d'une équipe multi-accueil pour l'accueil d'un enfant en situation de handicap
- Formation (webinaires) de la coordinatrice sur le handicap
- Lien avec le service handicap de la CAF et présentation des dossiers de demandes de subventions CAF pour pouvoir renforcer les équipes avec des agents supplémentaires (multi-accueil et ALSH)
- Travail en partenariat avec les référents handicap de la Vienne
- Réflexion et préparation autour de l'organisation d'une « journée de l'inclusion »
- Rencontre avec le réseau naissant proposant les bilans précoces diagnostiquant les situations de handicap. Objectif : faire connaître aux lieux d'accueil de l'enfance et aux familles cette démarche et ses acteurs (projet 2021 sous forme de visioconférence).



* Touchatouts

Le Relais Assistants Maternels (RAM) :



52 assistantes maternelles en activité au 31 décembre ;

47 temps collectifs et 37 ateliers motricité sur les communes de Nieuil-l'Espoir, Dienné, Fleuré, Gizay et Vernon.

Deux Maisons d'Assistants Maternelles : Fleuré et Nieuil-l'Espoir.

63 familles différentes ont bénéficié d'un accompagnement/information (collective ou individuelle) proposé par le relais.

Un atelier adressé aux assistantes maternelles avec une intervenante extérieure : Elise Bernard, (pédagogue du mouvement et de la relation), une première séance sur la communication, langage positif et accompagnement des émotions. Participation de 15 assistantes maternelles.

Pour l'année 2020, le relais n'a pas assuré l'itinérance à partir du mois de mars jusqu'à la fin de l'année. Les temps collectifs ont repris en accueil extérieur sur la commune de Nieuil-l'Espoir à partir de juin 2020.

Au cours de la crise sanitaire de 2020, le relais a mis en place des actions afin de donner continuité à l'accompagnement et de maintenir le lien avec les assistantes maternelles : accueil extérieur, contacts téléphoniques et par email réguliers avec les professionnelles des cinq communes.



Les événements ponctuels organisés par le relais :

- Le 13 mars 2020 carnaval : balade autour de l'étang de Nieuil-l'Espoir suivi d'un goûter au dojo. Participation 12 assistantes maternelles et 25 enfants.
- Le 30 juin 2020 : Pique-nique à l'extérieur pour reprise d'animations suite au premier confinement.
- Le 17 et 18 décembre : Goûter de Noël au relais en deux groupes. Participation 8 assistantes maternelles, 14 enfants.

2. **L'Enfance**-Jeunesse



L'accueil de loisirs se doit d'être un lieu d'échanges et de loisirs éducatifs et non de simples loisirs récréatifs. Il s'agit donc de mettre en place une démarche de projet dans laquelle l'enfant est impliqué plutôt que de lui proposer des activités qu'il « subira ».

L'année 2020 a été marquée par les différentes périodes de confinement et des fermetures de structures en raison de la crise sanitaire du COVID-19.

* **L'Accueil de loisirs communautaire d'Aslonnes**



L'accueil de loisirs d'Aslonnes a rejoint la Communauté de communes le 1^{er} janvier 2018. Cet ALSH fonctionne toutes les vacances scolaires et tous les mercredis de l'année dans les locaux de l'école. La capacité d'accueil de l'ALSH est de 50 enfants maximum.

L'ALSH dispose de personnels permanents : une directrice et deux animatrices.

Objectifs opérationnels généraux :

- ✓ Rendre les loisirs de proximité accessibles aux enfants ;
- ✓ Faire en sorte que l'enfant trouve sa place dans le groupe ;
- ✓ Permettre à l'enfant de s'épanouir dans de nouvelles activités ;
- ✓ Favoriser l'accès aux enfants handicapés.

Chaque période de vacances scolaires dispose d'un programme établi en fonction d'un thème.



Quelques chiffres...

2020 : 238 enfants inscrits.

| 2020 | HIVER | PRINTEMPS | ETE | TOUSSAINT | MERCREDIS |
|-----------------------|-------|-----------|-----|-----------|-----------|
| Nbre enfants inscrits | 46 | FERMETURE | 86 | 58 | 48 |
| Journées enfants | 235 | COVID | 594 | 296 | 435 |

- Faits marquants : Fermeture en avril pour pandémie
- En février, stage cirque avec Octave Singulier et spectacle pour les parents.
- En juillet, Safari de la famille RIFASA, on a fait le tour de l'Afrique

Veillées, piscine 2 fois par semaine, Bois de Saint Pierre, TICKY Parc, repas avec les parents

Cycle « J'apprends à nager »

- A la Toussaint, Sauvons nos mers et nos océans, sortie à l'île d'Aix, visite, ramassage de déchets sur la plage.

Spectacle à la salle des fêtes avec « Quand on conte »



L'Accueil de loisirs communautaire de Nouaillé-Maupertuis

Objectifs généraux :

- Favoriser la singularité de chacun.
- Découverte de nouvelles activités.
- Amener l'enfant vers un épanouissement serein.
- Développer la solidarité et l'engagement citoyen.



Quelques chiffres :

2020 : 186 enfants inscrits et 127 familles

| 2020 | HIVER | PRINTEMPS | ÉTÉ | AUTOMNE | NOEL | MERCREDIS |
|----------------------------|-------|-----------|------|---------|------|-----------|
| enfants inscrits | 75 | 25 | 132 | 68 | 45 | 94 |
| journées enfants réalisées | 257 | 53 | 1225 | 272 | 120 | 806 |

Faits marquants :

- Fermeture aux vacances de Printemps
- Aménagement extérieur : mise en place d'un portail et de grillages solides garantissant la sécurité des enfants
- Changement de direction en octobre 2020, Marine AMILIEN quitte son poste pour la direction de l'Anjouinière à Vivonne et a été remplacée par Pauline VINATIER
- Création d'un nouveau groupe d'âge intermédiaire dédié aux 6/8 ans. Il a donc maintenant 3 tranches d'âges et non plus 2.

* L'Accueil de loisirs communautaire de Vivonne

Objectifs opérationnels du projet pédagogique :

- ✓ Favoriser l'épanouissement individuel de chaque enfant ;
- ✓ Développer l'autonomie de l'enfant à partir de ses capacités actuelles ;
- ✓ Favoriser la socialisation et l'apprentissage de la vie en collectivité ;
- ✓ Découvrir et respecter les richesses de l'environnement naturel et humain ;
- ✓ Permettre à chaque enfant de construire sa journée de loisirs.

Quelques chiffres...

412 enfants différents inscrits = 282 familles

| 2020 | Hiver | Avril | Eté | Toussaint | Noël | Mercredis |
|------------------|-------|-------|------|-----------|------|-----------|
| Enfants inscrits | 174 | 7 | 282 | 195 | 70 | 164 |
| journées enfants | 722 | 24 | 2889 | 853 | 182 | 1442 |

Soit une augmentation du nombre de journées enfants de 15%

Faits marquants :

- En septembre :
 - o Départ de Anne GARRIGOS sur la coordination Enfance-Jeunesse et arrivée de Marine AMILIEN en tant que directrice de l'ALSH.
 - o Départ de Clément MAROT.
 - o Arrivée de Gwénola AFFONCO en tant que directrice-Adjointe dans le cadre de son BPJEPS LTP financé par la CCVC



- Changement également dans l'équipe d'animation avec le départ de beaucoup « d'anciens animateurs ».
- Mise en place de protocoles sanitaires
- Mise en place d'un service minimum pour les personnels soignants durant le confinement.

* **L'Accueil de loisirs communautaire de Vernon**

L'accueil de loisirs sans hébergement est un lieu de création, de découverte et de bien-être, qui doit permettre à l'enfant de passer des vacances agréables. L'équipe propose plusieurs activités pour que l'enfant ait le choix, il aura aussi le temps de ne rien faire pendant les temps libres et calmes.

Cet espace d'accueil est une occasion pour les enfants d'élaborer et de vivre des projets collectifs afin, de défendre les valeurs éducatives.

Objectifs généraux et opérationnels :

- **Favoriser l'expression individuelle**
 - L'expression graphique
La peinture, le dessin, le collage, le découpage, fresque collective...
 - L'expression corporelle
La motricité, la coordination du mouvement, l'évolution dans l'espace...
 - L'expression théâtrale
Masques, marionnettes, saynètes...
- **Valoriser les compétences de l'enfant et favoriser son autonomie**
 - Jeux de pistes
 - Jeux collectifs d'intérieurs et d'extérieurs
 - Courses d'orientation
- Découvrir et respecter leur environnement
 - Observer la nature, les éléments naturels lors des diverses sorties
 - Rencontrer des cadres de vies différents (Mini-Camps)
 - Découverte de l'eau par le jeu (Piscine)
 - Favoriser les gestes quotidiens (Tri des déchets, utilisation de matériaux de recyclage...)

| 2020 | Hiver | Avril | Eté | Toussaint | Noël | Mercredis |
|------------------|-------|-----------------------|------|-----------|------|-----------|
| enfants inscrits | 114 | Fermeture covid 19 | 176 | 121 | 70 | 300 |
| journées enfants | 438 | | 2002 | 482 | 169 | 1549 |

Faits marquants

- La pandémie de COVID 19
- La fermeture du centre pendant le confinement
- La mise en place du protocole sanitaire à expliquer et à faire respecter aux enfants
- Une augmentation des effectifs après le confinement sur la période des petites vacances et sur la période estivale.

Les sorties et les animations organisées

- Spectacles à l'ALSH
- Cinéma à Gençay
- Chouette-Land à Smarves
- Base aquatique de Nieuil



- Domaine de Dienné
- Visite de la Chèvrerie à Aslonnes
- La caravane des sports à Smarves
- Initiation au tir à l'arc et au roller
- Tournoi Laser-Game à Poitiers
- Intervention d'une médiatrice animale

* Autres actions du service Enfance jeunesse

Les objectifs du projet pédagogique :

- Favoriser une relation de confiance entre équipe et enfants, ainsi qu'entre équipe et parents.
- Favoriser l'épanouissement de chaque enfant en répondant au mieux à ses besoins.
- Permettre à chaque enfant de construire sa journée de loisirs.
- Accompagner l'enfant dans son apprentissage de la vie collective et citoyenne.

Les intervenants :

- Bubo-Bubo pour des activités natures
- L'espace Mendès-France pour des activités scientifiques
- Toma Sidibé et Sébastien Mercier pour des activités Musicales
- Saïd Boucena pour une activité Graff'
- Lumin'essence pour une activité peinture végétale
- Alexandra de la CCVC pour une intervention sur le tri-sélectif



Points positifs

- Pas de perte de fréquentation malgré la crise sanitaire
- Equipe motivée et bonne entente.
- Pose de stores dans les bureaux pour pallier aux fortes chaleurs

Points négatifs

- Difficulté à trouver des sorties sur certaines périodes dû à la crise sanitaire
- Annulation de plusieurs sorties dû à la crise sanitaire, dont la sortie ados au Vigeant pour parler de la sécurité routière (remplacée par une sortie bowling et laser-game)
- Pas de possibilité de faire des nuitées.

Pas de camps ni chantiers en 2020.





4. Transition écologique

Vice-présidente : Mme GIRARD



* Faits marquants en 2020 :

- Poursuite de la réflexion sur l'optimisation du réseau des déchèteries communautaires :
 - o Lancement des travaux de construction de la déchèterie des Héronnières (commune de Roches-Prémarie-Andillé).
- Adaptation des services durant la crise sanitaire:
 - o Fermeture des déchèteries durant le 1^{er} confinement (du 17 mars au 10 mai 2020), puis maintien de l'ouverture durant le 2^{ème} confinement (30 octobre au 15 décembre),
 - o Maintien de la collecte des ordures ménagères et suspension de la collecte sélective au début du 1^{er} confinement (18 mars au 1^{er} avril) et maintien de toutes les collectes durant le 2^{ème} confinement.
- Maintien de la collecte de jouets « Laisse parler ton cœur » en faveur des familles démunies,
- **Achat d'un nouveau véhicule de collecte** des déchets en porte-à-porte.

* Développement des outils de communication :

En 2020, la CCVC a réalisé un guide du tri présentant les consignes de tri et de collecte en porte-à-porte, en apport volontaire et en déchèterie :

- **Le guide du tri 2020 :**
 - o Les consignes de tri en porte-à-porte, en apport volontaire et en déchèterie. Édité à 14 000 exemplaires, distribué dans les boîtes aux lettres de tous les foyers des Vallées du Clain.
- **Adhésif tri du papier :**
 - o Rappel sur les déchets refusés dans les colonnes à papier et sur l'interdiction des dépôts sauvages. 160 adhésifs imprimés et collés sur les colonnes à papier du territoire.
- **Adhésif consignes de tri bac jaune :**
 - o Il est collé sur les couvercles des bacs jaunes qui sont distribués aux nouveaux habitants. 1 000 exemplaires ont été imprimés.
- **Panneaux sur le tri du mobilier :**
 - o Du fait de l'installation d'une nouvelle benne de collecte du mobilier sur la déchèterie de Smarves, 3 panneaux ont été réalisés.



| Outils de communication | Coûts (€ TTC) | Quantités |
|-------------------------------------|----------------|-----------|
| Guide du tri 2020 | 1 783 | 14 000 |
| Adhésifs tri du papier | 737 | 160 |
| Adhésifs consignes de tri bac jaune | 2 254 | 1 000 |
| Panneaux sur le tri du mobilier | 156 | 3 |
| Coût TOTAL | 4 930 € | |

- **Communication digitale :**

La CCVC a ouvert une page sur Facebook afin de diffuser des informations aux usagers en temps réel. Le service prévention et gestion des déchets y poste régulièrement des informations sur la collecte en porte-à-porte (jours fériés, reports de collecte), les déchèteries (horaire d'été/horaire d'hiver), sur les manifestations/animations organisées par le service et des informations sur la réduction des déchets (déchets verts, vrac...). En 2020, le service a pu y poster de nombreuses informations sur la gestion des déchets en période de crise sanitaire.

- **Les animations grand public :**

En raison de la crise sanitaire les animations grand public prévues à l'occasion de la SEDD (Semaine du Développement Durable) et de la SERD (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets) ont été annulées. En remplacement, des publications régulières ont été postées sur la page Facebook.



La collecte de jouets d'occasion « Laisse parler ton cœur » a eu lieu à l'occasion de la SERD, du 21 au 28 novembre 2020.

En partenariat avec Ecosystem, elle a rencontré un franc succès. Les jouets collectés ont été pris en charge par l'association l'Embellie d'Iteuil, partenaire de l'opération et ont été ensuite offerts aux familles bénéficiaires ou vendus à prix solidaires dans la boutique de l'association.



* Animations scolaires :

Parce qu'ils sont les trieurs de demain et de très bons relais auprès de leur entourage, les enfants sont une cible privilégiée des enseignements au tri. C'est pourquoi, environ 149 élèves répartis en 6 classes, ont été sensibilisés durant l'année scolaire 2019/2020, au tri et à la réduction des déchets.

Le programme d'animation proposé aux équipes enseignantes en début d'année scolaire correspond au programme des classes de CM1 et CM2. Le programme s'articule autour de deux séances en classe et de deux visites (l'une à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Gizay et l'autre au centre de tri de Sillars).

Un projet de création de petits sketches sur le thème de la prévention et la gestion des déchets était prévu mais à cause de la crise sanitaire il a été annulé ainsi que les visites de sites et la fête de clôture organisée habituellement en fin d'année.

Les interventions en classe ont été intégralement prises en charge par la CCVC.

| Communes | Nombre de classes | Nombre total d'élèves |
|--------------------------------|--------------------------|------------------------------|
| <i>Nieuil-l'Espoir</i> | 2 | 47 |
| <i>Vivonne</i> | 1 | 28 |
| <i>Smarves</i> | 2 | 49 |
| <i>Roches-Prémarie-Andillé</i> | 1 | 25 |
| TOTAL | 6 | 149 |

Tonnages collectés en 2020 :



- En porte à porte
- Ordures ménagères et assimilées : 3 990 tonnes (3,55 % entre 2019/2020) ;
- Emballages recyclables ménagers : 779 tonnes (-1,76 % entre 2019/2020).

En 2020, le nombre de kilomètres parcourus (67 742 km) par nos BOM est resté stable. Un nouveau véhicule de type DAF CF / FAUN a été acheté en fin d'année.

- En apport volontaire :
- Verre : 1 019,38 tonnes ;
- Papiers : 489 tonnes ;



- En déchèteries :
- Mobilier : 237 tonnes ;
- Ampoules / néons : 1 tonne ;
- Batteries : 6 tonnes ;
- Bois : 499 tonnes ;
- Cartons : 251 tonnes ;
- CD / DVD : 0,00 tonnes ;
- DDS (déchets dangereux spéciaux) : 55 tonnes ;
- Déchets verts : 2 636 tonnes ;
- D3E : 252 tonnes ;
- Ferrailles : 337 tonnes ;
- Gravats : 2 498 tonnes ;
- Huiles minérales : 18 tonnes ;
- Huiles végétales : 3 tonnes ;
- Piles : 3 tonnes ;
- Plastiques rigides : 19 tonnes (-2,91% entre 2018/2019).



Sur l'ensemble des déchèteries, les tonnages sont à la baisse en 2020 du fait de la baisse de fréquentation liée à la fermeture temporaire des sites en raison de la crise sanitaire. Sur la déchèterie de Marnay il y a une augmentation importante des tonnages liée à des apports inhabituels de déchets gravats en grande quantité.

Les quantités de déchets déposés en déchèterie ont baissé de 381 tonnes (soit -4.36%). On note toutefois, une augmentation du bois (+ 44 tonnes), des cartons bruns (+12 tonnes), de la ferraille (+35 tonnes), des plastiques rigides (+3 tonnes) et des DDS (+21 tonnes).



5. Voirie, eau et assainissement - GEMAPI

Vice-président : M. CHAPLAIN



Programme voirie 2020 :

❄ Répartition de l'enveloppe financière

Suite à la fusion et au travail de la commission voirie en 2013, une enveloppe a été définie pour chaque commune en fonction du nombre de kilomètres de voirie et du nombre d'habitants. Le montant total du programme voirie annuel s'élève à la somme de 1 175 544 €. La Communauté de communes a décidé d'allouer 10 000 € supplémentaire par commune, soit une enveloppe complémentaire totale de 200 000 €. Les communes souhaitant dépasser leur enveloppe travaux peuvent verser un fonds de concours à la Communauté de communes.

Quelques routes ont été définies d'intérêt communautaire et sont traitées dans le cadre d'une enveloppe spéciale a été allouée pour ces dernières :

- Route de la Bertrandinière sur les communes de Smarves et Nouaillé-Maupertuis ;
- Andillé commune des Roches-Prémarie-Andillé ;
- Ferraboeuf à Grange Neuve sur la commune de Marnay ;
- La Roche sur les communes de Vivonne et Marigny-Chémereau ;
- La Planche sur la commune de Vivonne ;
- La route du Moulin de Trancard (Marnay).



Par délibération n°2020 / 056 en date du 10 mars 2020, les élus communautaires ont approuvé une enveloppe financière affectée au programme voirie et que celle-ci soit répartie comme suit :

| COMMUNES | TOTAL DOTATIONS DE BASE EN € HT (Dotations votés en 2014) | TRANSFERT ACTIV'3 | REPORT 2019 EN € HT | TOTAL DOTATIONS 2020 EN € HT | TOTAL DES DOTATIONS 2020 REVISEES EN € HT |
|-------------------------|---|----------------------|------------------------|---------------------------------|--|
| ASLONNES | 45 475,83 € | - | 2 343,65 € | 47 819,49 € | 47 801,48 € |
| CHÂTEAU-LARCHER | 40 631,67 € | - | 32 188,91 € | 72 820,57 € | 71 469,63 € |
| DIENNE | 36 834,17 € | - | - 2 058,14 € | 34 776,03 € | 37 978,44 € |
| FLEURE | 53 983,33 € | - | 5 542,51 € | 59 525,84 € | 59 504,12 € |
| GIZAY | 34 233,33 € | - | - 3 433,58 € | 30 799,75 € | 30 712,06 € |
| ITEUIL | 105 909,17 € | - | 0,00 € | 105 909,17 € | 105 938,87 € |
| LA VILLEDIEU-DU-CLAIN | 48 128,33 € | - | - 2 072,02 € | 46 056,31 € | 44 589,90 € |
| NIEUL-L'ESPOIR | 66 147,50 € | - | - 703,48 € | 65 444,02 € | 66 749,75 € |
| NOUAILLE-MAUPERTUIS | 82 415,83 € | - | - 2 700,89 € | 79 714,94 € | 79 832,24 € |
| MARCAÏ | 53 595,00 € | - | 2 915,71 € | 56 510,71 € | 51 071,77 € |
| MARIGNY-CHEMEREAU | 35 372,50 € | - | 3 499,68 € | 38 872,18 € | 41 646,05 € |
| MARNAY | 67 399,17 € | 22 300,00 € | - 4 734,14 € | 62 665,02 € | 44 810,86 € |
| ROCHES-PREMARIE-ANDILLE | 59 732,50 € | - | - 1 668,82 € | 58 063,68 € | 58 557,17 € |
| SMARVES | 79 545,00 € | - | 0,00 € | 79 545,00 € | 79 194,85 € |
| VERNON | 48 170,00 € | - | - 898,80 € | 47 271,20 € | 47 568,81 € |
| VIVONNE | 119 546,67 € | - | 0,00 € | 119 546,67 € | 119 519,08 € |
| Enveloppe communautaire | 0,00 € | - | 0,00 € | 0,00 € | 4 150,00 € |
| TOTAL | 977 120,00 € | 22 300,00 € | 28 220,58 € | 1 005 340,58 € | 991 104,08 € |

*Communes ayant réalisé des programmes supplémentaires en dépassant les dotations attribuées. Ces opérations ont été entièrement financées par le transfert à la CCVC des subventions du Département et / ou par le versement d'un fonds de concours communal. Au cours de l'année 2019, la commune de Smarves a souhaité réaliser une opération de travaux supplémentaires. Le coût des travaux supplémentaires s'est élevé à 104 808,01 € HT et a été financé entièrement par le versement de la dotation ACTIV' 3 du Département et d'un fonds de concours communal.

Au terme du programme des travaux de voirie 2020, la CCVC a investi 1 206 408,68 €. Certains travaux communaux ont été reportés en 2020 et révision des prix comprise.



Les travaux ont été confiés à l'entreprise EUROVIA dans le cadre du marché public de travaux à bon de commande sur les exercices 2018 à 2020.

La coordination technique a été assurée par le bureau d'études A2i (maître d'œuvre du programme voirie) pour un montant annuel de 34 985,85 €.

✿ Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics : PAVE

En application de la loi sur l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'ensemble des communes membres de la Communauté de communes a adopté un PAVE, afin d'identifier les obstacles au niveau des voiries communales et de proposer des solutions techniques qui permettront de rendre tout déplacement accessible à tous.

✿ Fauchage/Elagage des voies communautaires

Le fauchage et l'élagage des voies communautaires (hors bourgs) ont été réalisés par deux agents de la CCVC sur les communes de Nieuil-l'Espoir, Fleuré, Gizay, Nouaillé-Maupertuis, Aslonnes, Smarves, Dienné, Vernon, Roches-Prémarie-Andillé, la Villedieu-du-Clain et Iteuil.

De plus des conventions de services partagés ont été conclues avec les communes de Marnay, Château-Larcher, Vivonne pour le fauchage et sur les communes de Marigny-Chémereau et de Marçay pour l'élagage et le fauchage. Pour ce qui concerne l'élagage des communes de Marnay, Château-Larcher, Vivonne et Iteuil, la CCVC a eu recours en 2019 à un prestataire privé (entreprise THEBAULT Elagage) pour un montant de 24 287,00 € TTC.

✿ Service Balayage

La CCVC assure le balayage des bourgs de ses 16 communes ainsi que sur des communes hors territoire. Pour les communes hors territoire, la CCVC se fait rémunérer les prestations de balayage pour un montant annuel de 16 092,28 €. Un agent et demi équivalent temps plein est affecté à ce service qui fonctionne 5 jours par semaine.



6. Culture – Communication

Vice-président : Mme TUCHOLSKI



La programmation culturelle a été fortement impactée par la situation sanitaire

- ✓ Hiver 2020 : 3 spectacles entre janvier et février 2020 soit 1000 spectateurs : dont 273 collégiens de Vivonne pour la pièce de la Cie Théâtrale de l'Esquisse (Niveaux 4^{ème} et 3^{ème}).
- ✓ Depuis mars : annulation du festival Quand On Conte reporté en partie sur l'automne 2020 (animations en réseau bibliothèques)
- ✓ Mars pour les 5 spectacles à La Passerelle.
- ✓ Septembre. 2020 : 3 spectacles sur les 21 séances ont pu avoir lieu.

→ **Difficultés / Conséquences** : Certains spectacles indemnisés, d'autres reportés (avenants contrats, replanifier reports sur saison suivante)

Les déplacements repérages de spectacles ont pu se faire car les artistes étaient autorisés à créer/répéter dans les ERP fermés et inviter des programmeurs à découvrir leurs créations.

L'organisation des spectacles implique un protocole sanitaire strict=...

Consignes d'accueil envoyées aux 245 spectateurs intégrés au logiciel billetterie ce qui a facilité les choses le soir du spectacle.

Informations des publics

Septembre 2020 : Pas de dispositif abonnement *

Communication écrite : 2 campagnes de distribution maintenues (brochures saison en septembre et début janvier.)

Communication web : agendas web gratuits, pages Facebook des festivals partenaires, Groupes, etc...

Page Facebook @LaPasserelle86 ; site web www.passerelle86.fr ; site billetterie en ligne : https://vostickets.net/LA_PASSERELLE

En 2020, poursuite des améliorations du bâtiment et abords extérieurs...



- Technique spectacle : Réparation de la diffusion du Son.
- Accessibilité handicap : mises aux normes intérieures et extérieurs (Places handicaps, rampe accès, loges, sanitaires, etc.).
- Signalétique extérieure

→ Tribunes télescopiques (gradins) : maintenance surveillance et graissage.

* Le Réseau des bibliothèques



Année 2020, qu'est-ce qu'on en retient ?

Comment maintenir le lien avec le public quand les bibliothèques sont fermées ? Comment continuer à servir au mieux en situation de crise ? Comment mobiliser des équipes « en distanciel » autour de projets communs ?

Les bibliothécaires ont montré leurs capacités à se réinventer pour poursuivre leurs missions dans un contexte inédit. Leur professionnalisme, leur engagement bénévole et leur sens du service public ont été salués par les usagers.

Malgré des périodes de fermeture, des horaires et des services régulièrement réadaptés, des jauges réduites et un contexte peu propice à la convivialité, les publics ont montré leur attachement à leurs bibliothèques en continuant à les fréquenter. Ils ont été nombreux à déclarer leur amour pour leur bibliothèque, seul lieu culturel et social accessible durant le second confinement (dérogation à partir du 28 novembre). Que leur fidélité et leur soutien soient remerciés.

20 ans, l'âge des possibles



Le réseau des bibliothèques est né en 2001 pour répondre à des préoccupations d'amélioration et d'élargissement de l'offre en matière de lecture publique et plus largement de maintien de services publics en milieu rural.

La CCVC assure le développement et la coordination du réseau qui compte 11 bibliothèques :



- Aslonnes, Dienné, La Villedieu-du-Clain, Marçay et Vernon qui sont gérées par 32 bénévoles,
- Fleuré, Nieuil-l'Espoir, Nouaillé-Maupertuis, Roches-Prémarie-Andillé, Smarves et Vivonne dont le fonctionnement est assuré par 8 salariées qualifiées (5,73 ETP) aidées par 60 bénévoles.

Grâce à la professionnalisation toujours croissante des bibliothèques, le réseau est aujourd'hui en capacité de réaliser des projets communs ambitieux et efficaces tels que :

- le Prix des Lecteurs du festival Littératures Européennes de Cognac,
- la programmation en partenariat avec le festival Quand On Conte,
- le prêt de liseuses électroniques et de livres numériques,
- le déploiement des ressources numériques en partenariat avec le Département de la Vienne

Un travail de diagnostic et de prospective sera engagé dans les mois à venir. L'enjeu réside dans la redéfinition des rôles de la CCVC et des communes, ainsi que de la place des bibliothèques dans le dispositif intercommunal et/ou municipal afin d'améliorer le service rendu au public.

Chiffres clés 2020 :

- 102 366 vues uniques sur le site internet du réseau des bibliothèques, soit 350% d'augmentation par rapport à 2019
- 66 298 prêts de documents, soit -43% par rapport à 2019
- 61 400 documents disponibles (hors périodiques) **à l'emprunt**
- 19 700 visiteurs, soit 55% de moins qu'en 2019
- 5 261 internautes différents ont visité le portail du réseau des bibliothèques, soit + 8 % par rapport à 2019
- 4 066 documents acquis (hors périodiques)
- 3 351 documents désherbés (hors périodiques), principalement à la bibliothèque de Roches-Prémarie-Andillé en prévision de son déménagement dans un bâtiment neuf
- 29 actions culturelles proposées, soit une chute de plus de 80% de fréquentation.
- 111 participants au Prix des Lecteurs des Littératures Européennes de Cognac inscrits dans 6 bibliothèques coorganisatrices : Fleuré, Nieuil-l'Espoir, Nouaillé-Maupertuis, Roches-Prémarie-Andillé, Smarves et Vivonne

Le service de Prêt Entre Bibliothèques (PEB)

Une navette documentaire hebdomadaire gérée par la CCVC se charge d'apporter les réservations aux usagers dans la bibliothèque où ils sont inscrits.

→ Faits marquants

- Mise en place des services à distance, du « drive », du « prêt à emporter », des différents protocoles sanitaires, des réunions en visioconférences, etc.
- En partenariat avec le festival Quand On Conte, organisation du report de 5 spectacles (dont 2 ont dû être annulés en raison du second confinement).
- Édition du Prix des Lecteurs des Littératures Européennes de Cognac de manière « virtuelle »
- Accompagnement des élus de Roches-Prémarie-Andillé pour l'aménagement mobilier de la future bibliothèque municipale.
- Déploiement d'un bouquet de ressources numériques en partenariat avec la BDV dans le cadre d'une expérimentation jusqu'en juin 2021 : ebooks, films, presse, musique et cours en ligne



* La communication

La Communauté de communes fait de l'information et de la communication un vrai service public pour expliquer son action et ses services, sensibiliser aux bons gestes de tri, créer de la proximité, contribuer à l'animation du territoire

- Stratégie de communication pour les Vallées du Clain

Suite à la mise en place de la stratégie de communication et de la charte graphique, les éléments de communication se sont multipliés dans les différents services. L'image du territoire devient cohérente et affirmée.



- **L'information au plus près des administrés**

La commission poursuit son travail d'information avec l'envoi de la lettre d'informations « C'est ma Com com ! » de façon régulière :

- Janvier 2020 : numéro 19

- Le site internet

Le site internet en ligne depuis mi-juillet 2015, évolue au fil du temps et propose : les réservations des gîtes, les cours de tennis, les espaces dédiés aux élus et aux associations. En 2019, mise en ligne des itinéraires cyclables et pédestres.

- les chiffres du site pour l'année 2019 :

- 23 040 utilisateurs (+ 55% utilisent chrome et 56% utilisent un téléphone)
- 71,1% de nouveaux utilisateurs et 28,9 % de visiteurs récurrents
- 43 983 sessions
- 105 257 pages vues :
 - ⇒ 13 533 page d'accueil
 - ⇒ 15 740 environnement
 - ⇒ 8 370 randonnées
 - ⇒ 8 370 élus
 - ⇒ 2 3129 actualités
 - ⇒ 2 319 agenda
 - ⇒ 1 860 enfance/ jeunesse



- Pages Facebook

La CCVC a ouvert sa page Facebook en août 2017. Fin 2020, la page Facebook des Vallées du Clain comptait 1342 abonnés et 1150 mentions J'aime.

Plusieurs pages sont rattachées au profil principal des Vallées du Clain : le réseau des bibliothèques, la base aquatique communautaire ainsi que l'accueil de loisirs situé à Vivonne.

La page des Vallées du Clain a été beaucoup utilisée lors des périodes de confinement. Très suivie, cette page est un outil très pratique pour diffuser l'information au quotidien.



7. Sport et loisirs

Vice-président : M. DUCHATEAU



- Animations sportives dans les écoles élémentaires des vallées du Clain

En partenariat avec l'Education Nationale, les deux éducateurs sportifs mis à disposition auprès des écoles du territoire sont chargés d'organiser et d'animer les séances d'activités sportives dans les écoles des Vallées du Clain.

Les séances thématiques proposent des cycles d'EPS de jeux d'opposition, d'athlétisme, des jeux de raquettes et des sports collectifs.

Les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021 étaient divisées en 4 périodes (7 à 8 séances chacune) : un cycle dans l'année avec un intervenant sportif pour chaque classe.

Suite aux différentes directives gouvernementales qui se sont succédées, les planifications EPS élaborées en début d'année scolaire ont été modifiées et adaptées : suppression des activités d'intérieur et avec contact (jeux d'opposition, handball, gym), mise en œuvre de nouveaux cycles d'EPS répondant aux exigences de l'EN comme l'ultimate ou le flag-rugby.

Les équipements sportifs communautaires de Roches-Prémarie-Andillé et Fleuré accueillent les élèves dans des conditions de pratiques optimales dans le respect des règles sanitaires. Le transport en bus lorsqu'il est nécessaire est pris en charge par le service des sports. Une grande partie des activités en intérieur ont été annulées.

Quelques chiffres :

67 classes de la CCVC de niveau élémentaire.

De nombreuses rencontres USEP ont été annulées.

- Base Aquatique de Nieuil-l'Espoir



En raison de la crise sanitaire, l'ouverture s'est faite le samedi 20 juin, uniquement les mercredis, samedis et dimanches de juin puis ouverture en continue à compter du 1^{er} juillet jusqu'au dimanche 30 août 2020. 3 journées d'ouverture : mercredi 2, samedi 5 et dimanche 6 septembre.

Modification du règlement intérieur et des horaires d'ouverture au public, rédaction d'un nouveau POSS et d'un protocole sanitaire spécial Covid. Diminution de la Fréquentation Maximale Instantanée à 150 personnes afin de respecter les directives gouvernementales (validés par la DDCS et l'ARS).

15 employés saisonniers recrutés : 1 MNS chef de bassin, 2 BNSSA et 12 agents d'accueil, d'entretien et de désinfection. Un renfort de saisonniers aura été nécessaire en 2020 afin d'assurer une désinfection permanente de l'établissement.

- Annulation des séances de natation scolaire prévues en juin.
- Animations aquatiques durant l'été 2020 : 2 nocturnes, séances d'aquagym tous les mercredis et vendredis, leçons de natation adultes et enfants, accueil des ALSH du territoire le matin.
- Lancement du dispositif « J'apprends à nager » : 2 stages d'apprentissage pour les enfants non-nageurs, inscrits aux ALSH (2 x 10 séances) et les ALSH de Vernon et Aslonnes (13 enfants) et avec le centre socio-culturel de l'Arantelle (8 enfants). Dispositif subventionné par la DDCS.

La CCVC et la mairie de Nieuil-l'Espoir ont maintenu leur partenariat concernant l'accueil des Chantiers jeunes :

- 2 jeunes de 8h à 10h en renfort ménage intérieur et extérieur
- 2 jeunes de 14h à 16h en renfort désinfection et au kiosque

Au total, 66 jeunes de la commune de Nieuil-l'Espoir ont été accueillis.



La CCVC a engagé des travaux d'entretien et d'investissement en 2020 : mise aux normes accessibilité, changement du système de chloration, réparation de fuites dans le bassin, informatisation de l'accueil et du kiosque,

Quelques chiffres :

- 9 330 entrées (contre 17 942 en 2019) :
- 917 entrées pour les ALSH des Vallées du Clain
- 7 063,30 € de recettes



- Equipements sportifs communautaires

- Rédaction, diffusion et affichage d'un règlement intérieur pour tous les équipements sportifs communautaires rappelant aux clubs sportifs et aux usagers la vocation principale des établissements, les conditions d'accès aux différents sites, l'utilisation du matériel et des locaux, les conditions de réservation, les interdictions, les dispositifs de secours...
- Mise en application de conventions annuelles avec toutes les associations utilisatrices des équipements sportifs.
- Rédaction et transmission auprès des associations des protocoles sanitaires.

- Sport-Santé : **dispositif PEP'S (Prescription d'Exercice Physique pour la santé)**

Le dispositif, déjà existant sur la commune de Vivonne, a été élargi en janvier 2020 grâce à la participation des médecins du secteur de La Villedieu du Clain, Aslonnes et Roches-Prémarie-Andillé. Les séances Sport-Santé se pratiquent au dojo du complexe de Roches-Prémarie-Andillé. Elles s'adressent aux personnes sédentaires souhaitant reprendre une activité physique et /ou sportive adaptée à leur niveau de pratique ou leurs pathologies.

- Soutien aux associations sportives

Malgré un grand nombre de manifestations sportives annulées en 2020 en raison de la crise sanitaire, la CCVC a souhaité maintenir son aide financière afin de permettre aux associations de faire face à la crise sanitaire. La plupart des associations avaient engagé des dépenses pour la préparation de leur manifestation. Certaines d'entre elles proposaient même plusieurs événements dans l'année. D'autres ont pu réaliser leur projet. Pour l'équité entre toutes les associations, une répartition des subventions adaptée à la situation a été validée.



- Rendez-vous sportifs, événementiels

Les Parcours du Cœur, manifestation organisée en collaboration avec l'APQAM (club Gigong), la Fédération de Cardiologie et la CCVC, prévus le dimanche 5 avril 2020 au complexe de RPA ont été annulés. L'objectif était de sensibiliser le grand public aux maladies cardiovasculaires et à la pratique sportive dans le quotidien. (Evènement reporté)



8. Cohésion sociale et solidarité

Vice-président : M. BOUCHET



La maison des services



La Maison des services, située à la Villedieu-du-Clain, héberge les services des ADMR de la Villedieu-du-Clain, l'épicerie sociale Courte Echelle, des permanences des assistantes sociales, des permanences de l'ADIL ainsi que les services de la Mission Locale

Afin de soutenir de façon équitable des aides et les services à la personne sur le territoire, la Communauté de communes verse à la commune de Vivonne une participation annuelle de **8 000 € pour l'hébergement de la Mission locale sur la commune.**

Attribution des subventions aux associations œuvrant dans le domaine social



En 2020, la Communauté de communes a versé des subventions aux associations œuvrant dans le domaine social :

| Association | Objet | Montant |
|--|--|-------------|
| Courte Echelle | Epicerie sociale | 5 500,00 € |
| Coup de pouce | Epicerie sociale | 5 500,00 € |
| Embellie | Activité de l'épicerie sociale | 2 000,00 € |
| ADMR de Ligugé | Heures réalisées auprès des personnes âgées à domicile à Smarves | 2 000,00 € |
| ADMR canton de la Villedieu | Heures réalisées auprès des personnes âgées à domicile | 20 000,00 € |
| ADMR Vivonne | Heures réalisées auprès des personnes âgées à domicile | 14 150,00 € |
| Arantelle | lutte contre l'illettrisme | 1 500,00 € |
| Arantelle | Relais mobilité | 2 000,00 € |
| Vie libre la soif d'en sortir | Lutte contre l'alcoolisme | 500,00 € |
| Mission Locale Rurale Centre et Sud Vienne | Fonctionnement 2019 | 61 305,63 € |
| TOTAL | | 114 455,63 |

